

PIERRE MARAIS

**EN LISANT DE PRÈS LES ÉCRIVAINS
CHANTRES DE LA SHOAH**

PRIMO LEVI, GEORGES WELLERS, JEAN-CLAUDE PRESSAC

**LA VIEILLE TAUPE
PARIS
1991
ISBN 2-903279-17-9**

**AAARGH
INTERNET
2008**

Le chimiste, la batterie de camion et... les chambres à gaz (1)

L'ouvrage de Primo Levi: *Se questo è un uomo* (Giulio Einaudi, Turin, 1958 et 1976), qui avait paru une première fois en français sous le titre *J'étais un homme* (Buchet/Chastel, 1961) et dans une traduction que, dit-on, l'auteur avait « désapprouvée » (2), vient d'être réédité sous celui de *Si c'est un homme* (Julliard, 1987). Cette nouvelle édition comporte un Appendice écrit par l'auteur en 1976 et des passages qui semblent avoir été ignorés de la précédente traductrice ; elle peut être considérée comme l'expression définitive du témoignage de Primo Levi sur sa captivité —rappelons qu'il s'est donné la mort le 11 avril 1987 — et à ce titre nous la prendrons comme base de l'étude critique qui suit. (3)

1. APPRÉCIATION GÉNÉRALE.

P. Levi conte dans son livre le récit de sa déportation au camp de concentration de Buna-Monowitz, en Haute Silésie, dont il a été libéré après l'arrivée, le 27 janvier 1945, des troupes soviétiques ; au cours de sa détention, il ne sortait du camp que pour se rendre en commando de travail aux [8] installations industrielles en construction dans la région, notamment à l'usine Buna de fabrication de caoutchouc synthétique.

Personne n'a jamais prétendu qu'il y ait eu des chambres à gaz homicides à Monowitz — ou Auschwitz III. Par conséquent, une première conclusion importante qui ressort de la lecture de cet ouvrage est que son auteur, qui pourtant fait de nombreuses fois allusion à ces chambres à gaz, *n'est pas un témoin oculaire* des « gazages » dont il suppose qu'ils ont eu lieu au camp voisin de Birkenau — ou Auschwitz II — « [qu'il n'avait] jamais vu à l'époque où [il était] prisonnier » (p. 247). Son témoignage sur les « chambres à gaz » se borne à la relation de plusieurs « sélections » auxquelles il aurait assisté et qui signifiaient, selon lui, le tri des déportés inaptes au travail envoyés auxdites chambres à gaz.

P. Levi est ainsi à classer parmi ces déportés qui n'ont jamais vu, qui n'ont jamais pu voir de « chambres à gaz », mais qui en ont seulement entendu parler —

¹ A propos de *Si c'est un homme*

² *Le Monde*, 18 décembre 1987.

³ En fait, rien n'indique qu'il ait voulu se suicider. Il est beaucoup plus probable qu'il ait fait une chute accidentelle dans son escalier. Note de l'aargh.

« la fameuse chambre à gaz dont tout le monde parle » (p. 61). Nous n'avons donc pas affaire là à un auteur fournissant des arguments sérieux aux tenants de l'exterminisme. Bien au contraire, son témoignage sur le système concentrationnaire, non sans valeur, s'apparenterait plutôt à celui de Paul Rassinier par la sensibilité de l'observation de certains comportements humains dans les circonstances extrêmes de la vie collective sous contrainte. Mais, là où l'historien français manifeste son esprit critique quant à la réalité possible des « chambres à gaz » — à Buchenwald et à Dora où il a été interné, il n'y en avait pas —, Levi conduit son récit comme si cette réalité n'avait jamais fait pour lui aucun [9] doute alors qu'il se trouvait, lui aussi, dans un camp où il n'y avait pas non plus de chambres à gaz.

Comment expliquer cette différence d'analyse chez deux intellectuels placés dans des situations analogues et qui, tous deux, ont assuré que leur expérience ne leur avait pas laissé la haine au cœur ? La réponse pourrait se trouver dans le fait que l'un était un littéraire, l'autre un scientifique, mais ces qualités expliqueraient plutôt, de leurs possesseurs, des comportements inverses : on se serait attendu que l'Italien, ingénieur chimiste, n'eût pas accepté sans objection tant de récits invraisemblables sur le fonctionnement de ces chambres à gaz, siège supposé, sur une grande échelle, de réactions qui lui étaient familières, alors que le Français, lui, ne pouvait fonder ses doutes que sur des considérations plus générales. Alors, est-ce parce que le premier était juif — et que pour cette raison il se soit tu — l'autre non ?

Toujours est-il que les convictions de Levi quant à la réalité des « chambres à gaz » sont réaffirmées dans l'Appendice de la nouvelle édition, mais il ne s'agit plus ici de son expérience vécue, racontée peu après sa libération, mais de l'opinion qu'il s'est peu à peu forgée au long des trente années qui se sont écoulées depuis.

Et l'on découvre alors un technicien qui se fait complaisamment l'écho d'assertions telles que « flamme [visible] en haut de la cheminée [du four crématoire] » (p. 247), « horrible record [revenant] à Auschwitz, avec 24.000 morts en une seule journée du mois d'août 1944 » (p. 249), et qui prétend qu'il a « possédé par la suite » des « données » sur « le mécanisme des chambres à gaz et des fours crématoires » (4) !

[10] (pp. 248-249). Et quand P. Levi rapporte que le massacre « n'épargnait même pas les enfants [juifs et tsiganes] qui furent tués par milliers dans les chambres à gaz » (p. 250), quand nous le voyons faire l'amalgame entre chambre à gaz et four crématoire, alors qu'il ne peut ignorer que la crémation a toujours constitué, en Allemagne, un moyen habituel d'élimination des corps, il ne fait pas de doute que nous avons affaire ici à un écrivain exterminisme des plus classiques. Dès lors, son récit doit être relu avec la même vigilance qui s'impose lors de l'examen des témoignages figurant dans un dossier criminel car, ne l'oublions pas, les « chambres à gaz » sont l'arme d'un crime monstrueux que les Allemands sont accusés d'avoir commis. La découverte éventuelle d'invraisemblances ou d'impossibilités aura d'autant plus d'importance sur le degré de crédibilité à accorder à P. Levi que celui-ci termine sa préface (5) en précisant « qu'aucun des faits n'[...]est inventé ».

⁴ Que nous aurions été curieux de connaître ce « mécanisme des chambres à gaz » ! Quant à celui des fours crématoires, il n'a jamais fait mystère.

⁵ Notons que cette préface est plus « engagée » que celle de la première édition ; on y lit, par deux fois, l'expression « camps d'extermination », alors que la précédente faisait état de « camps de concentration ». Dans l'édition originale de 1976, l'expression employée est « campi di distruzione ».

2. LES CONDITIONS DE VIE DES DÉPORTÉS À BUNA-MONOWITZ

La peinture des conditions d'existence qu'a connues P. Levi en déportation est extrêmement noire, et certains passages en sont hallucinants ; le récit, sur ce point, rejoint celui que P. Rassinier nous a laissé dans son *Mensonge d'Ulysse*. Il convient à ce sujet de faire une première observation — applicable d'ailleurs aux deux écrivains — qui fait appel à la considération d'équilibre énergétique d'un

[11] individu du règne animal : lorsque cet équilibre est détruit du fait que, dans un espace de temps donné, les calories apportées par la nourriture sont, d'une façon continue, en nombre inférieur à celui des calories dépensées par le métabolisme de base et le travail fourni, l'individu en question perd du poids, consomme sa masse musculaire, tombe d'inanition, puis meurt inexorablement ; un tel déséquilibre est aggravé par l'exposition au froid qui, faute de vêtements de protection, entraîne, pour lutter contre, une dépense d'énergie supplémentaire, et aussi par le manque de sommeil qui semblait affecter les déportés.

Il n'est pas contesté que le travail imposé à la majorité des détenus était en général très pénible, qu'il exigeait une dépense physique importante et s'effectuait souvent, la plus grande partie de l'année, par des températures très basses pour se protéger desquelles les détenus étaient peut-être insuffisamment vêtus. Cela est exposé tout au long du récit. Que nous apprend-il au sujet de la nourriture ? Il ressort que l'ordinaire n'était constitué que de jus de rutabaga, ou son équivalent de choux et de navets, et d'un petit morceau de pain, le « sacro-saint petit cube gris » (p. 47) ; une seule fois il est question de margarine. Il n'est nulle part fait allusion à des colis reçus de l'extérieur (ces colis qui, a écrit Rassinier, lui ont permis de survivre). Faut-il alors considérer que l'appoint était obtenu grâce à cette sorte de marché noir alimenté par le vol et le troc ? C'est difficile à croire. On est donc porté à admettre, si l'on s'en tient aux lois de la physiologie et de la physique, que les déportés étaient beaucoup moins mal nourris que ne le décrit P. Levi pour avoir pu fournir, pendant des périodes relativement longues pour certains — des mois, des années —, le travail exténuant qui leur était imposé par leurs gardes-chiourmes, et qu'ils

[12] étaient vêtus, pendant la saison froide, d'autre chose que d'un pantalon, une chemise et une veste ⁽⁶⁾. Sous ces conditions, on pourrait trouver moins incroyables, par exemple, les extraordinaires performances du sieur Elias Lindzin (pp. 125 *et sq.*), truculent compagnon de captivité de l'auteur... Nous reviendrons plus loin sur la question du froid.

Sur le chapitre de la nourriture — et du traitement des déportés en général — on lira avec intérêt *Le Mensonge d'Auschwitz*, de Thies Christophersen ⁽⁷⁾ ; la vérité est sans doute à mi-chemin, mais elle ne peut, en tout cas, être en contradiction avec les lois naturelles qui régissent le monde.

Une seconde observation concerne la résistance extraordinaire que les déportés semblaient opposer à l'exposition aux basses températures de l'hiver continental polonais. On peut certes admettre qu'il apparaît dans ces conditions une réaction d'accoutumance et l'on ne peut pas à ce sujet baser sa réflexion sur une notion d'équilibre aussi nette qu'en matière énergétique : le règne animal offre de nombreux exemples d'espèces étonnamment résistantes aux froids les plus intenses sans que ce phénomène soit parfaitement expliqué. Toutefois, l'homme, considéré

⁶ Page 211 de l'*Album d'Auschwitz*, une photo prise en hiver à Birkenau montre un déporté vêtu d'une longue capote et ne semblant pas être transi de froid (nég. n° 20995/504).

⁷ Diffusion *Courrier du Continent*, Lausanne, 1976.

comme le stade ultime de l'évolution du monde vivant, l'organisme le plus perfectionné de la création, est aussi, en contrepartie, l'un des êtres les plus fragiles. L'on peut se demander, dès lors, comment des individus placés dans les conditions atroces décrites par P. Levi, sous-alimentés, soumis à un travail physique épuisant, manquant de sommeil, insuffisamment vêtus, auraient pu échapper à une affection pulmonaire

[13] fulgurante, à issue rapidement fatale. Est-il concevable, par exemple, que « l'ingénieur Alfred L. » (p. 122), qui semble avoir atteint le salut par un comportement dont l'observation, dans les conditions générales de sa détention, tient du miracle — « il avait la rarissime abnégation [*sic*] de laver sa chemise tous les quinze jours » —, ait pu « endosser » ladite chemise « naturellement encore mouillée » sans être apparemment affecté du moindre petit rhume ! En vérité, des êtres capables de résister à de tels traitements ne sont plus des hommes ordinaires, mais une espèce nouvelle, des mutants. Ainsi, si l'on mourait sans doute beaucoup au camp de concentration de Monowitz, l'on aurait dû théoriquement mourir beaucoup plus, car, dans un échantillon original, les mutants ne sont jamais nombreux, et, en la circonstance, ils ne faisaient pas souche.

Si, au point de vue de la nourriture, la portion congrue, qui était en principe le lot des déportés, pouvait s'expliquer par des difficultés de ravitaillement résultant de la désorganisation de l'administration allemande dans les derniers mois de la guerre, si le travail pénible auquel ils étaient contraints pouvait se justifier par l'importance qu'avait pour les Allemands une mise en production rapide du complexe industriel de la Buna, les souffrances qu'ils ont endurées du fait du froid auraient pu, semble-t-il, leur être en grande partie évitées alors que, si l'on s'en tient au récit, elles leur auraient été imposées par pur sadisme ou par une inconscience criminelle.

Comment expliquer autrement que, par exemple, beaucoup des malades fiévreux aient eu à attendre inutilement plusieurs heures, entièrement nus, à l'extérieur, par un froid intense, avant de recevoir les soins que nécessitait leur état ? Accepter comme fait véridique une relation de ce genre, c'est

[14] admettre que les responsables du camp avaient comme objectif principal l'élimination physique d'un maximum de leurs détenus, autrement dit leur « extermination ».

Cet objectif était assurément incompatible avec celui des responsables des installations industrielles, notamment la direction de la Buna, lequel était l'achèvement rapide et la mise en production, dans les délais qui leur avaient été fixés, de l'usine de fabrication du caoutchouc synthétique. Pour ces responsables, il était du plus haut intérêt de disposer d'une main-d'œuvre nombreuse et fiable. Les dirigeants du III^e Reich ne pouvaient, à la fois, avoir la volonté, naturelle pour un pays en guerre, de gagner cette guerre, par la création, à Auschwitz, d'un centre industriel crucial pour leur économie, et celle d'exterminer les personnes qu'ils avaient fait déporter dans un camp de travail spécialement établi pour fournir une grande partie de la main-d'œuvre nécessaire à ce centre. Prétendre le contraire conduirait à admettre que ces dirigeants ont fait preuve d'une incohérence incroyable.

En résumé, la considération des lois de la biologie et de la physique, la prise en compte de la psychologie des dirigeants d'un pays en guerre, et l'appel au simple bon sens conduisent au scepticisme devant certaines relations apocalyptiques du récit de P. Levi, ce qui nous ramène à dire qu'en général, si incontestablement les conditions de travail étaient très dures pour les déportés de Monowitz, ceux-ci étaient suffisamment nourris et vêtus pour les supporter, et ils n'étaient pas

systématiquement soumis à des mauvais traitements gratuits ; émettre cette opinion n'est pas, bien entendu, minimiser le caractère odieux et dramatique de la déportation, ni le martyre de ceux qui l'ont connue.

[15] D'une lecture d'ensemble du récit de P. Levi, il faut cependant reconnaître que, dans sa description des conditions de vie au camp de Buna-Monowitz, il ne ressort pas d'in vraisemblance criante, immédiatement décelable ; nous l'avons dit, la peinture est très noire, comme la plupart de celles que nous présentent les anciens concentrationnaires. Il faut prendre du recul, examiner l'ensemble du contexte, regarder ensuite les choses de près pour s'apercevoir qu'à tout le moins il nous semble qu'il y ait des exagérations, et nous avons tenté de justifier cette opinion. A ce point de l'analyse, nous disons donc seulement: hélas !

3. LA BATTERIE DE CAMION

Mais là où le technicien, ou seulement quiconque a l'esprit ouvert aux questions techniques élémentaires, sera tenté de crier holà ! c'est en lisant le dernier chapitre: « Histoire de dix jours » (« Les dix derniers jours » dans la première traduction). L'auteur aggrave son cas du fait de sa qualité d'ingénieur chimiste et... par la dernière phrase de sa préface. Le lecteur de Rassinier ne peut oublier cet avis impitoyable qu'il nous a laissé:

[...] un ensemble est composé de détails et qu'une erreur de détail de bonne ou de mauvaise foi, outre qu'elle est de nature à fausser l'interprétation chez le spectateur, l'amène logiquement à douter du tout s'il la décèle. A douter seulement, quand il n'y a qu'une erreur: s'il y en a plusieurs... (*Le Mensonge d'Ulysse*, La Vieille Taupe, 1979, pp. 122-123).

Examinons ce qui nous semble « une erreur de détail ». Cette histoire dans l'Histoire des dix derniers jours, nous pourrions l'intituler : Dans la nuit d'hiver silésienne, grâce à « l'accumulateur providentiel », la lumière fut...

[16]

Nous sommes donc le 20 janvier 1945. Les gardiens du camp de Monowitz ont pris la fuite devant les troupes soviétiques ; les déportés sont libres et livrés à eux-mêmes ; il fait très froid : 20 °C au-dessous de zéro (p. 205). P. Levi trouve, dans « l'ex-dispensaire », « une batterie de camion ».

Première observation. — Si l'on peut s'étonner qu'une batterie de camion ait été trouvée dans un dispensaire, qui était certainement raccordé au réseau électrique du camp, il est du moins sûr qu'elle n'était pas montée sur un véhicule, ce qui est à retenir pour la suite.

Continuons: l'auteur « en [touche] les pôles avec [son] couteau : il y eut un petite étincelle. La batterie était chargée » (p. 214). (Dans l'édition précédente, l'auteur « tâte » les pôles.)

Deuxième observation. — Pour contrôler l'état de charge d'un accumulateur, il ne suffit pas d'en toucher (ou tâter) « les pôles » (en réalité : les bornes). Un procédé barbare consiste à mettre les bornes un bref instant, et avec précaution, en court-circuit ⁽⁸⁾ au moyen d'un objet métallique quelconque qui tombe sous la main, et d'apprécier l'importance de l'étincelle qui est ainsi provoquée ; un « couteau » n'est

⁸ La mise en court-circuit d'un accumulateur chargé peut provoquer la fusion du conducteur reliant les bornes et l'explosion du bac.

pas ce qui convient le mieux du fait de sa longueur trop faible pour réunir les bornes ; mais il est possible de contrôler l'état de charge d'un seul élément — une batterie de camion de 12 V en comporte six — en reliant une des bornes à la connexion extérieure ⁽⁹⁾ la plus proche; un couteau [17] peut alors faire l'affaire. En tout état de cause, si cette mise en court-circuit — totale ou partielle — ne produit qu'« une petite étincelle », c'est l'indice que l'accumulateur est presque complètement déchargé.

Dans le cas particulier décrit, les conditions de la découverte de la batterie : déposée du véhicule, vraisemblablement à l'abandon et soumise à un froid intense, et le jaillissement d'« une petite étincelle » lors de sa mise en court-circuit, donnent à penser qu'elle était presque complètement déchargée et peut-être même gelée ⁽¹⁰⁾.

Écoutons toujours P. Levi :

« Le soir, nous avons l'électricité dans notre chambre » (p. 214). *Dans l'édition précédente, le texte est plus précis*: « Le soir notre chambre avait de la lumière » (p. 175). ⁽¹¹⁾

Troisième observation. —a) La phrase citée implique a priori que l'accumulateur était chargé, ce qu'infirmant les circonstances de sa découverte et l'observation d'« une petite étincelle » lors du contrôle de son état de charge;

b) En supposant toutefois que l'accumulateur présentait un état de charge moyen, nous ne voyons pas comment il eût pu permettre l'éclairage du local. En effet, cette « batterie de camion » était, au maximum, d'une tension nominale de 12 V alors que le réseau d'éclairage des baraquements du camp était vraisemblablement à 110 ou 220 V. Or, dans les meilleures conditions : batterie de 12 V chargée, lampes de 110 V, il est impossible de produire de la lumière ; on n'observe qu'un faible rougeoiement du filament. Encore [18] admettons-nous que le raccordement de la batterie au circuit d'éclairage du local ait pu être établi sans difficulté, alors que cela n'est pas si simple et nécessite un outillage approprié.

En vérité, ce raccourci de P. Levi, ingénieur chimiste, qui tient en ces trois phrases: « il y eut une petite étincelle », « la batterie était chargée », « le soir nous avons l'électricité dans notre chambre », nous paraît, en l'absence de toute explication ultérieure — qui aurait pu figurer dans l'Appendice de 1976 —, un acte impardonnable, littérairement suicidaire.

Hélas ! l'auteur ne s'en tient pas là:

« 22 janvier. Charles alluma la lumière (l'accumulateur se révéla providentiel) » (p. 220).

Quatrième observation. — En effet ! Car il avait été, nous dit-on, raccordé au réseau de la chambre le 20 janvier. Outre sa propriété étonnante de faire briller des lampes de 110 V en les alimentant sous 12 V, cet accumulateur avait donc une capacité ⁽¹²⁾ exceptionnelle, car bien entendu il n'existait aucune possibilité de recharge puisque le réseau général n'était plus alimenté.

Tout le respect que nous éprouvons pour cet ancien déporté ne peut nous empêcher de nous demander comment un ingénieur, fût-il chimiste — mais un

⁹ Si, aujourd'hui, les éléments de batteries d'automobiles sont généralement à connexions internes, ce n'était pas le cas à l'époque.

¹⁰ L'électrolyte d'une batterie déchargée gèle à -5°C environ ; il en résulte généralement l'éclatement du bac et la mise hors d'usage.

¹¹ Dans l'édition originale de 1976, on lit: « A sera la nostra camera avera la luce » (p. 204).

¹² Au sens technique (exprimée en ampères-heures).

accumulateur est le siège de réactions chimiques —, a pu se laisser aller à raconter de pareilles balivernes ; nous ne le saurons sans doute jamais ; n'a-t-il pas pensé qu'il risquait ainsi de changer son récit en roman noir ?...

Si cette batterie avait été trouvée équipant un véhicule dont le moteur se fût révélé en état de marche, l'histoire eût

[19] paru plus vraisemblable ; on pouvait supposer que, dans le camp abandonné par les S.S., les détenus eussent trouvé l'outillage permettant la dépose de la batterie, le remplacement des lampes de 110 ou 220 V de la baraque par des lampes basse tension *équipant le véhicule*, ce qui eût permis un faible éclairage ; la batterie une fois déchargée eût pu être *remontée sur le véhicule pour recharge, le moteur étant démarré à la manivelle*, etc.

Comme on peut aisément s'en rendre compte, ces suppositions exigent tout de même de faire beaucoup de concessions, par exemple d'oublier le froid intense qui paralysait l'activité physique des déportés, le fait qu'ils étaient certainement plus préoccupés par la recherche de nourriture et de chaleur que par celle d'avoir un peu de lumière dans leur baraquement, etc. Notons d'ailleurs que, le 24 janvier, « naquit une fabrique de bougies pourvues de mèches imbibées d'acide borique » (p. 224), ce qui semble avoir résolu le problème de l'éclairage... et celui du ravitaillement, car « Les riches de la baraque 14 écoulaient la totalité de notre production [de bougies], nous payant avec du lard et de la farine » (*ibid.*). On reste toutefois perplexe quant à cette « fabrique de bougies », créée dans les conditions rappelées ci-dessus, et qui suppose que les survivants faisaient preuve d'un dynamisme étonnant et disposaient de moyens techniques importants. Mais n'insistons pas là-dessus ; P. Levi était chimiste, n'est-ce pas ?

4. CONCLUSION.

1. De la stricte considération du bilan énergétique régissant le maintien de la vie humaine, il est impossible d'admettre que les déportés qui ont survécu aient pu fournir des

[20] travaux de force sans être nourris en conséquence. Le récit comporte donc sur ce point des exagérations ; il est probable que celles-ci portent, à la fois, sur la pénibilité du travail et sur la ration alimentaire.

2. Le maintien de la vie exigeait en outre que ces déportés fussent vêtus suffisamment pour résister aux rigueurs de l'hiver continental polonais.

3. Les impératifs du complexe industriel d'Auschwitz impliquaient que les Allemands disposent d'un effectif de main-d'œuvre nombreux et fiable, ce qui excluait que les déportés fussent insuffisamment nourris et vêtus, et soumis à de mauvais traitements, sur une large période et de façon systématique, même si ce fut le cas en certaines circonstances.

4. Le caractère invraisemblable de l'épisode de la « batterie de camion » tel qu'il est conté ne peut que renforcer le scepticisme du lecteur sur l'ensemble du récit, et cela en dépit du fait que l'auteur ait assuré, dans son avertissement liminaire, « qu'aucun des faits n'y est inventé ».

5. Enfin, on constate que P. Levi reconnaît n'avoir jamais vu de chambre à gaz homicide pendant sa déportation et ne pas avoir su ce que devenaient les détenus « sélectionnés ». Les assertions qu'il émet *a posteriori* à ce sujet dans son Appendice ne contiennent aucun élément de preuve et, tout comme le récit de sa captivité, conduisent inévitablement le lecteur au même scepticisme.

Mars 1988.

NOTE DE L'ÉDITEUR [Vieille Taupe] — Cette anecdote de la fabrication de bougies — à mon sens vraisemblable si on prend le terme fabrique comme une manière de parler qui recouvre un bricolage artisanal—

[21] révèle la véritable nature de l'enfer concentrationnaire tel qu'il a été vécu par la masse. Au terme d'une épreuve terrible, au lendemain de leur libération, ces déportés fabriquent des biens d'usage d'une survie précaire, non pas pour la collectivité mais pour les échanger. Au terme de l'épreuve, la survie s'organise, en fonction de la situation de chacun, dans le cadre de la guerre de tous contre tous. Les déportés ne constituent pas une communauté fraternelle. Ceux que leur situation n'a pas mis en position de posséder des valeurs d'échange continuent à crever de faim.

[23]

Les caves du crématoire ou les colères de M. Wellers

1. LA VENTILATION DES MORGUES ENTERRÉES DE BIRKENAU.

Je ne sais pas si M. Wellers a des diplômes, ⁽¹³⁾ mais il a, semble-t-il, des colères. J'ai essayé naguère une colère de M. Wellers : deux même, après avoir cru apaiser la première. Je vais dire dans quelles circonstances.

Je ne sais pas si les réponses que donne M. Wellers aux questions précises qui lui sont posées et qu'il juge idiotes sont toujours intelligentes. ⁽¹⁴⁾

Je ne sais pas non plus si, dans ses correspondances, M. Wellers respecte toujours les règles de courtoisie qui s'imposent entre gens de bonne compagnie, notamment entre historiens, scientifiques, chercheurs, représentants de l'élite intellectuelle à laquelle il peut prétendre appartenir.

Peut-être M. Wellers est-il en proie à la sainte colère du juste lorsqu'on ne partage pas ses idées, lorsqu'on touche à ce qui est pour lui tabou ? Car on ne peut évidemment pas le taxer de mauvaise foi...

Le citoyen lambda que je suis avait écrit à M. Wellers pour lui demander quelles preuves il détenait de la réalité

[24] des chambres à gaz homicides de Treblinka et autres camps de concentration, à la suite de son article paru dans *Le Monde* des 17-18 avril 1983, en lui rappelant la lettre qu'il avait publiée dans ce même journal en date du 29 décembre 1978. J'ai reçu, le 21 avril 1983, une réponse manuscrite assez acerbe, mais accompagnée d'un livre intitulé *Les chambres à gaz ont existé* (Gallimard, 1981), écrit par lui, m'a dit mon correspondant, pour répondre « à ce sujet à Faurisson », et qu'il m'adressait, « [ma] lettre étant de la même veine que les écrits de Faurisson ». Le ton était donné, et moi catalogué.

M. Wellers est donc cet écrivain — diplômé ou non, cela n'entre pas en jeu ici — auteur du livre susmentionné, ouvrage remarquable, présenté, quatrième de couverture, comme « un livre de bonne science et de bonne foi », un fleuron, en somme, de la littérature holocaustique. Le titre nous est assené tel un coup de massue : péremptoire, définitif, engagé et... quelque peu aventureux. L'auteur, ancien déporté, y traite essentiellement des chambres à gaz homicides censées avoir été partie intégrante des installations de crémation (Kremas II, III, IV et V) du camp de concentration d'Auschwitz-Birkenau, en Haute Silésie (Pologne), et plus particulièrement de celles des Kremas II et III, comportant des salles construites en sous-sol ⁽¹⁵⁾.

¹³ Voy. *Annales d'histoire révisionniste* n° 8, printemps 1990.

¹⁴ Voy. *Annales d'histoire révisionniste* n° 6, hiver 1988-1989, pp. 172-175.

¹⁵ Pour ce qui est des « chambres à gaz » des Kremas IV et V, voy. l'article de M. J.-C. Pressac dans *Le Monde juif* n° 107, juillet-septembre 1982, pp. 91-131, repris, modifié, en annexe, dans le *Colloque de l'École des hautes études en sciences sociales*, Gallimard, 1985, pp. 539-584.

On doit reconnaître à M. Wellers le courage intellectuel d'avoir cherché à introduire dans le problème des chambres à gaz la notion de démonstration, comme ce Grec de l'Antiquité l'avait fait pour les mathématiques. Le hic est [25] qu'il s'agit ici d'un domaine relevant non de la théorie, mais des sciences physiques, ce qui aurait dû inciter le « maître de recherche honoraire au C.N.R.S. » à une certaine prudence. J'ai bien failli pourtant me laisser prendre.

Avant d'aborder l'essentiel de la démonstration de M. Wellers qui, nous le verrons, repose sur une question de « courant d'air » — le lecteur jugera si cette démonstration est ou non « du vent » —, disons d'abord un mot des « Extraits des Mémoires de Pery Broad, S.S. au camp de concentration d'Auschwitz », constituant l'annexe V (pp. 211-219) du livre susmentionné, cités, bien sûr, pour corroborer les certitudes de l'auteur, mais dont celui-ci aurait dû se méfier. On y relève en effet une invraisemblance qui discrédite l'ensemble de ce témoignage : « Dans chaque chambre ⁽¹⁶⁾ près de 4.000 unités pouvaient être gazées simultanément » (p. 217). Or, quand on sait que la salle souterraine censée avoir été, nous le verrons plus loin, cette chambre à gaz dans les Kremas concernés (nos II et III) présente une superficie brute de 210 m² (voy. le plan, annexe I), on constate que les « unités » en question étaient entassées à 20 par mètre carré ! Ce rappel incident d'une citation de M. Wellers me servira d'enchaînement pour entrer maintenant dans le vif du sujet, la « démonstration » s'appliquant justement à la « chambre » que mentionne l'ancien S.S.

Pour articuler ladite démonstration, M. Wellers s'appuie :

a) d'une part, sur deux documents allemands d'époque dont l'authenticité ne semble pas contestée — elle n'a [26] d'ailleurs aucune raison de l'être; ils sont présentés en traduction française respectivement pages 85-86 et 89-90 du livre ;

b) D'autre part, sur le plan général du Krema II ⁽¹⁷⁾ (illustration 7) et sur la vue en coupe (illustration 9) de ses deux grandes salles enterrées ; ces salles, sur le plan général et sur les vues en coupe, sont désignées, la plus petite : Leichenkeller 1, l'autre : Leichenkeller 2. (Le mot *Leichenkeller* signifie cave à cadavres, ou morgue enterrée).

Le lecteur trouvera, annexes II, III et IV, fac-similés des originaux des deux documents cités, et, annexe V, une reproduction de l'illustration 9.

A l'aide du plan, des deux vues en coupe et des deux documents susmentionnés, M. Wellers va développer en deux étapes sa démonstration de l'existence des chambres à gaz.

Première étape: il existe une cave de gazage dans le Krema II.

Le premier document cité (cote NO-4473, voy. annexe II) est une note du 29 janvier 1943 relative à l'état d'avancement de la construction du Krema II. On y lit notamment que le plafond en béton armé du « Leichenkeller » (sans indication de numéro, notons-le) n'ayant pu encore être décoffré, le « Vergasungskeller » peut être utilisé à cette fin (c'est-à-dire en tant que Leichenkeller, en tant que morgue). M. Wellers fait alors observer que, sur le plan (voy. annexe D, « il n'y a pas de "cave de gazage", de "Vergasungskeller" » (p. 86), ce qui est exact; et il ajoute: « On se trouve de toute évidence devant une lettre-"bavure" »

¹⁶ Il s'agit des « chambres à gaz » souterraines des crématoires II et III de Birkenau.

¹⁷ Le Krema III est disposé symétriquement.

[27] où le Service S.S. de construction d'Auschwitz [...] désigne en clair la "cave de gazage" au lieu du terme codé "cave aux cadavres" qui figure sur le plan » (p. 86). La proposition est donc « démontrée » : il se trouve, dans le Krema II : d'une part, une cave à cadavres (Leichenkeller) et, d'autre part, une cave de gazage (Vergasungskeller) camouflée, sur le plan, sous le nom de Leichenkeller.

Discussion. — 1. M. Wellers traduit « Vergasungskeller » par : cave de gazage. En a-t-il le droit ? Ce mot composé désigne, certes, une pièce en sous-sol; mais quelle est la destination de ce local ? Le mot *Vergasung* a plusieurs traductions possibles :

- a) Asphyxie par le gaz (c'est celle retenue par M. Wellers) ;
- b) Gazéification (transformation d'un solide ou d'un liquide en gaz) ;
- c) Carburation.

Il y a peut-être d'autres significations, appartenant au jargon technique des Allemands.

Les fours des Kremas de Birkenau ayant été prévus pour le fonctionnement — et ayant fonctionné — au coke, il faut évidemment exiger que le « Vergasungskeller » ait été, comme cela a été proposé, une « pièce, en sous-sol, où se fait le mélange gazeux qui alimente le four crématoire », citation (*ibid.*) suivie d'un commentaire sarcastique de M. Wellers. Cette hypothèse avait au moins le mérite de proposer une explication rationnelle sur le plan de la technique de la crémation en général, faute d'autre définitivement acceptable. Il est regrettable d'ailleurs que n'aient pu être recueillis les éclaircissements qu'aurait été en mesure de [28] fournir le signataire de la note — le Hauptsturmführer Bischoff —, qui, curieusement, n'a jamais été inquiété après la guerre, ⁽¹⁸⁾ constatation qui ne renforce pas la thèse de la « cave de gazage ».

La traduction de « Vergasungskeller » par « cave de gazage » est donc de nature purement arbitraire, sans aucun support logique.

2. La note ne précisant pas le numéro du Leichenkeller non encore décoffré, le mot peut avoir été employé comme terme générique, désignant *l'ensemble* des caves utilisées comme morgues. Rien ne prouve donc *a priori* que le local désigné dans la note Vergasungskeller soit l'un des Leichenkeller 1, 2 (ou 3) du Krema. Il peut s'agir d'une autre pièce en sous-sol du bâtiment de crémation, ou peut-être même d'un local indépendant de ce bâtiment.

Je dois reconnaître que, vu que les Leichenkeller 1 et 2 ont des dimensions comparables, je suis porté à croire que la note du 29 janvier 1943 se rapporte à ces deux salles.

3. Il est difficile d'admettre que l'un des mots Leichenkeller qui figurent sur les plans soit un terme codé camouflant celui de Vergasungskeller ; les caractères gothiques font supposer que ces plans ont été exécutés à une époque notablement antérieure à celle de la construction, alors que la question d'un codage ne se posait sans doute pas. (Se posait-elle ultérieurement ?)

Après cette discussion, rappelons, pour bien comprendre la suite, la première étape du raisonnement de M. Wellers :

[29]

- a) Il lit dans un document le mot « Vergasungskeller », employé par opposition à « Leichenkeller » ;
- b) Il consulte les plans et constate que le mot Vergasungskeller n'y figure pas ;

¹⁸ Voy. *Le Mythe d'Auschwitz*, La Vieille Taupe, 1986, p. 73.

c) Il en conclut que l'un des (deux grands) Leichenkeller n'est pas un Leichenkeller mais en réalité un Vergasungskeller ;

d) Et que, par conséquent, il se trouve, dans le Krema II, d'une part, une cave de gazage et, d'autre part, une morgue qu'il ne va pas tarder à baptiser salle de déshabillage.

Dans la deuxième étape de son raisonnement, M. Wellers va s'efforcer de montrer lequel, des Leichenkeller 1 et 2, est la « cave de gazage », l'autre étant *ipso facto* la « salle de déshabillage ».

Deuxième étape: le Leichenkeller 1 est la cave de gazage, le Leichenkeller 2 est la salle de déshabillage.

Pour parvenir à ce résultat, M. Wellers va se référer au second document cité : il s'agit d'une commande de matériel destiné aux quatre Kremas de Birkenau, datée 31 mars 1943 ; cette pièce est répertoriée sous la cote NO-4465. Le lecteur en trouvera, annexe III, un fac-similé de l'original et, annexe IV, une reproduction faite par les Polonais. ⁽¹⁹⁾

M. Wellers écrit (p. 90):

[30]

« Ce document indique très clairement que la "cave aux cadavres n° 1" (Leichenkeller n° 1) des crématoires II (I) ⁽²⁰⁾ et III (II) est pourvue d'une "porte donnant accès aux gaz" avec "un judas" pourvu d'un caoutchouc assurant l'étanchéité et protégé d'une ferrure. »

M. Wellers complète ces données par un « examen attentif des plans » des « caves aux cadavres » n° 1 et n° 2 « des crématoires II (I) et III (II) », et constate:

a) « que la cave n° 1 est moins longue que la cave n° 2 et, surtout,

b) qu'elle est pourvue d'un dispositif d'aération et de désaération parfaitement visible et nommé sur la coupe verticale, tandis que la "cave aux cadavres n° 2" ne possède aucun dispositif semblable. »

M. Wellers en déduit:

« Par conséquent, il est évident que, malgré des appellations identiques — "caves aux cadavres" — les deux locaux souterrains attenants aux crématoires II (I) et III (II) sont en réalité très différents : le n° 1 a "une porte donnant l'accès aux gaz" (Gastür), avec un judas [...], et il a un dispositif de ventilation, aménagements qui manquent ⁽²¹⁾ aux "caves n° 2". Et l'on acquiert ainsi la certitude que le terme de *Vergasungskeller* de la lettre du 29 janvier 1943, citée plus haut, s'applique à la fausse "cave aux cadavres n° 1" du plan qui, en réalité, est bien la "chambre à gaz", fort exactement nommée. »

C.Q.F.D. Nous savons maintenant, grâce à la perspicacité de M. Wellers, que la « chambre à gaz » est le local

[31] nommé Leichenkeller 1 sur le plan, parce que les aménagements qu'il comporte — « Gastür » avec un judas, etc., et dispositif de ventilation — manquent à l'autre Leichenkeller, le n° 2. Pour savoir que le Leichenkeller 2 est la salle de déshabillage, il faut nous reporter à la légende de l'illustration 9 où sont précisées par M. Wellers

¹⁹ On remarquera incidemment que, dans cette reproduction, le mot *Türme* (tour [construction]), employé par deux fois — à mon avis par suite d'une erreur de lecture du manuscrit — dans l'original, a été remplacé par *Türe* (pour *Türen*, portes). Dans la traduction donnée dans son livre, M. Wellers s'en tient à l'original et écrit tours (p. 89).

²⁰ Les chiffres entre parenthèses sont les numéros des Kremas de Birkenau attribués sans tenir compte de l'ancien Krema du camp de base d'Auschwitz.

²¹ Souligné par moi.

les fonctions respectives des deux salles. Sous le titre « Coupe des deux "caves aux cadavres" », on lit :

« La première est la salle de gazage : remarquer le canal de désaération ("*Entlüftungskanal*") de part et d'autre du dessin [du haut]. En haut, de part et d'autre aussi, le canal d'aération ("*Belüftung*"). Au fond, la porte d'entrée.— Dans la deuxième "cave aux cadavres" ("salle de déshabillage"), il n'y a pas de canaux d'aération ni de ventilation. »

Si l'on a bien compris l'essentiel de l'exposé de M. Wellers après la deuxième étape de sa « démonstration », on retient que :

a) Le Leichenkeller 1 est muni d'une porte étanche aux gaz et comporte un dispositif de ventilation : c'est donc la chambre à gaz (sous-entendu: une chambre à gaz doit pouvoir être ventilée mécaniquement après usage, ce qui est évident) ;

b) Le Leichenkeller 2 n'a pas de porte et ne comporte aucun dispositif de ventilation : c'est donc la salle de déshabillage (sous-entendu: un vestiaire de condamnés à mort n'a pas besoin de renouvellement d'air ni de porte étanche, ce qui est aussi évident).

Discussion. — 1. Le Leichenkeller 1 est en effet moins long —et aussi moins large — que le Leichenkeller 2. Cela ne suffit évidemment pas pour différencier leurs fonctions, et M. Wellers n'insiste d'ailleurs pas sur ce point.

[32]

2. Qu'un local soit muni d'une porte étanche aux gaz comportant un judas n'est pas l'indice certain d'une destination homicide. Les locaux enterrés des Kremas II et III se prêtaient bien à une utilisation en tant qu'abris anti-aériens protégés contre les attaques par gaz de combat. On voit effectivement sur la coupe du Leichenkeller 1 un carré de 2 mètres de côté qui pourrait figurer l'embrasement d'une porte, mais, si le même dessin n'apparaît pas sur la coupe du Leichenkeller 2, le plan (annexe VII) montre que cette salle comportait deux embrasements dont un fermant par une porte de communication, par un couloir (Gang), avec une antichambre (Vorraum). Rien ne dit que cette porte n'était pas elle aussi étanche aux gaz et munie d'un judas. Les deux Leichenkeller ne sont donc pas sur ce point « en réalité très différents ». Notons en passant que la traduction de *Gastür* par « porte donnant accès aux gaz » est critiquable ; le mot *Gastür* n'appartient d'ailleurs pas au vocabulaire technique, et sa signification reste imprécise.

3. Là où résiderait une différence de fonction entre les Leichenkeller 1 et 2, ce serait, selon M. Wellers, « surtout » du fait que « [la cave n° 2] est pourvue d'un dispositif d'aération et de désaération » ; autrement dit : le Leichenkeller 1 est ventilé, le Leichenkeller 2 ne l'est pas. Remarquons d'abord qu'il est *a priori* absurde de prétendre que des locaux situés en sous-sol et destinés à recevoir des cadavres ne soient pas ventilés. Et comme la disposition enterrée ne permet pas, pour une telle utilisation, un renouvellement naturel efficace de l'air, cette ventilation doit être du type mécanique.

Procédons encore, comme nous y engage M. Wellers, à « un examen attentif des plans ». Regardons la coupe du Leichenkeller 1 (annexe V). On distingue très bien, en effet, les

[33] conduits latéraux de ventilation hauts et bas et les orifices de communication de ces conduits avec la salle. A gauche, dans chacun de ces orifices, est figurée une petite flèche qui indique le sens du flux de ventilation ; celle du haut est parfaitement visible : elle montre que l'air de renouvellement pénètre dans la salle *par le haut*, ce qui est conforme à la dénomination du conduit supérieur (*Belüftung* signifie aération) ; quant à l'autre flèche, il est évident qu'elle indique, bien que ce

soit moins visible, *un sens sortant* du flux gazeux, en accord avec la dénomination du conduit inférieur (Entlüftungskanal signifie: conduit d'extraction de l'air). Le renouvellement de l'air de cette salle est donc prévu par *extraction basse* et *admission haute*, type de ventilation qui convient parfaitement à une morgue, mais *absolument pas à une chambre à gaz*. En effet, aussitôt après un supposé gazage de nombreuses personnes, l'atmosphère de la salle est beaucoup plus chaude que lorsqu'y sont entreposés des cadavres. En outre, la densité du gaz cyanhydrique est inférieure à celle de l'air. Ainsi, après une opération de gazage, les gaz résiduels, chauds, tendent à s'élever et doivent être évacués *par le haut*. C'est un fait d'évidence : voyez la position des bouches d'extraction d'air dans les appartements modernes équipés d'un système de ventilation mécanique contrôlé ; mais le lecteur en trouvera toutefois confirmation en consultant l'annexe VI. Ainsi, la « salle de gazage » de M. Wellers est certes munie d'« un dispositif d'aération et de désaération », mais ce dispositif se serait avéré, dans son principe, tout à fait inefficace. Il aurait été rendu, dans la pratique, inefficace pour une autre raison que j'indiquerai plus loin. En bref, la « salle de gazage » de M. Wellers est ventilée « à l'envers ».

4. Contrairement à ce que prétend M. Wellers, le Leichenkeller 2, qu'il désigne comme étant la « salle de déshabillage », [34] *est ventilé*. Pour s'en convaincre, procédons encore à « un examen attentif des plans ». Voici, autant qu'est lisible le plan présenté annexe VII, comment était prévue la ventilation générale de *l'ensemble* des locaux en sous-sol des Kremas II et III:

Le ventilateur (1) fonctionne en extracteur. Il aspire:

a) D'une part, dans un conduit (2) raccordé directement à un « Entlüftungskanal » du Leichenkeller I et à l'autre « Entlüftungskanal » par un conduit transversal, ⁽²²⁾ ce qui assure l'extraction — au ras du sol — de l'air vicié de ce Leichenkeller et y crée une légère dépression. Du fait de cette dépression, l'air extérieur pénètre par la cage d'escalier dans le Leichenkeller 1 en passant par l'orifice (5) d'entrée des conduits « Belüftung » ; ⁽²³⁾

b) D'autre part, dans le Leichenkeller 3, par une bouche (3), placée probablement au ras du sol. La dépression créée dans ce Leichenkeller se transmet, la porte de communication Leichenkeller 3 - Vorraum étant fermée, au Leichenkeller 2 par l'embrasure (7) dépourvue de porte. Si, comme le plan général le montre, le Leichenkeller 2 est en cul-de-sac, ⁽²⁴⁾ la dépression se transmet par le corridor (Gang) à l'antichambre (Vorraum) à travers la porte de communication (son sens d'ouverture s'y prête). Il en résulte un appel d'air extérieur par la cage d'escalier et la porte principale d'entrée au sous-sol qui constitue l'entrée d'air générale (4).

L'air extrait par le ventilateur est refoulé à l'extérieur par [35] une gaine verticale (6) débouchant vraisemblablement au-dessus du toit.

Il est donc établi que *tout le sous-sol des Kremas II et III était ventilé*. On peut noter toutefois que la ventilation du Leichenkeller 2 semble plus fruste que celle du Leichenkeller 1 ; elle ne comporte pas de conduits, s'opère par un simple « courant

²² Ce conduit est parfaitement visible illustration 8, la coupe étant faite suivant un plan différent de celui de la coupe illustration 9 (en haut).

²³ Ceux-ci sont reliés aussi par un conduit transversal également visible sur l'illustration 8.

²⁴ Le Leichenkeller 1 doit l'être aussi pour que son dispositif de ventilation soit efficace.

d'air » dont l'efficacité devait décroître de l'embrasure à l'extrémité. Mais le système pouvait éventuellement être amélioré en pratiquant une ouverture à l'extrémité en cul-de-sac (ce qui ne s'imposait pas au Leichenkeller 1). L'examen des ruines confirme que cette modification a été effectivement réalisée.

Pourquoi le Leichenkeller 1 comporte-t-il un dispositif de ventilation plus élaboré que celui du reste du sous-sol ? Les spécialistes des morgues et des fours crématoires connaissent peut-être la réponse. Remarquons seulement que le Leichenkeller 1 occupe une situation plus indépendante que celle des autres locaux ; il peut être isolé avec une seule porte. Cela rendait possible le dispositif d'aération dont il était muni et qui était plus difficilement réalisable pour les autres Leichenkeller. Peut-être aussi, malgré une dénomination identique, les fonctions respectives des Leichenkeller 1 et 2 étaient-elles différentes. Quoi qu'il en soit, il est maintenant établi que la question de la ventilation ne peut être un critère justifiant l'appellation de « salle de gazage » pour une cave et de « salle de déshabillage » pour l'autre, et que sur ce point la démonstration de M. Wellers est sans valeur.

2. MA CORRESPONDANCE AVEC M. WELLERS.

J'avais écrit à M. Wellers pour lui faire part de ces réflexions. Voici sa réponse (annexe VIII). J'en tire l'essentiel:

[36]

« Je ne dis pas que le "L.K. n° 2" "n'avait pas de ventilation", comme vous l'écrivez ».

Première observation. — Reportons-nous à la page 90 de *Les chambres à gaz ont existé*: « la "cave aux cadavres n° 2" ne possède aucun dispositif semblable ». C'est-à-dire: « dispositif d'aération et de désaération parfaitement visible et nommé sur la coupe verticale [de la cave n° 1] ».

Le changement d'appréciation, bien que nuancé, est manifeste : l'auteur admet maintenant implicitement que le Leichenkeller 2 était ventilé, après avoir d'abord prétendu qu'il ne l'était pas.

M. Wellers poursuit dans sa lettre:

« Je sais même qu'il en avait une indépendante de celle du "L.K. n° 1". »

Deuxième observation. — M. Wellers sait donc maintenant, après avoir prétendu le contraire dans son livre, que le Leichenkeller 2 était ventilé, mais indépendamment du Leichenkeller 1, ce que quiconque, après « examen attentif des plans », peut facilement constater.

M. Wellers continue pour préciser:

« Mais j'insiste sur le fait que dans le cas du "L.K. n° 2", [la ventilation] n'était pas incorporée dans les murs mêmes du local comme dans le cas du "L.K. n° 1" et que cela était prévu dès les plans [...]. »

Troisième observation. — On se rattrape comme on peut... Pour ma part, je reste sur l'impression que, dans sa lettre, M. Wellers dit le contraire de ce qu'il a prétendu dans son livre et qu'il n'apporte de ce fait aucune démonstration [37] de l'existence d'une chambre à gaz homicide dans les caves des Kremas II et III d'Auschwitz-Birkenau.

Les ouvertures dans le plafond

Un mot au sujet des « "ouvertures dans le plafond" du "L.K. n°1", absentes dans le "L.K. n°2" ». (25) Certaines photographies aériennes montrent, sur le toit des Leichenkeller 1 des Kremas II et III, quatre taches sombres ; elles sont légendées « vent » (en anglais: issue, soupirail...) sur l'illustration 3 du livre, mais personne n'a donné d'explication satisfaisante sur ce à quoi elles correspondent ; on n'est même pas sûr qu'il s'agisse d'ouvertures ; elles ne figurent pas sur les plans. Aussi, ce qu'en dit M. Wellers dans sa lettre est discutable. Si ces ouvertures étaient seulement destinées à l'introduction du « Cyklon [*sic*] B », on ne voit pas pourquoi elles auraient débouché sur des « colonnes perforées allant, à l'intérieur du local, du plafond jusqu'au plancher [...] », qui n'étaient aucunement nécessaires pour l'exécution des gazages et dont je ne sache pas qu'on ait retrouvé trace dans les ruines. L'existence de ces « colonnes » ou « cheminées » m'a toutefois été « confirmée » par une ancienne déportée qui avait été invitée à l'émission *Les Dossiers de l'écran*, sur Antenne 2, le 1^{er} février 1983 (voy. sa lettre, annexe IX). (26) [38]

3. AUTRES NOTES

Dans le chapitre IV de son livre, M. Wellers se livre à une tentative désespérée pour justifier les explications étonnantes de certains témoins qu'il cite — Kremer, Höss, Pery Broad notamment —, paraissant ne connaître qu'imparfaitement, alors qu'il est biochimiste, les redoutables propriétés de l'acide cyanhydrique (constituant du Zyklon-B).

Comme je m'en tiens à la question de la ventilation, je renvoie le lecteur à la page 136 du livre. Oubliant, ou ne connaissant qu'imparfaitement l'agencement du dispositif de ventilation de la cave qu'il a nommée la « salle de gazage », M. Wellers écrit, après avoir expliqué qu'à la fin d'un gazage, les victimes avaient consommé une grande partie du gaz poison :

« Autrement dit, il ne paraît pas du tout absurde de penser qu'une fois la mort constatée, la mise en marche d'un ventilateur pouvait entraîner, dès les premiers instants, la totalité ou presque des vapeurs qui restaient dans *l'air chaud* (27) de la chambre à gaz, et que l'ouverture des portes était suffisante pour permettre, sans grand risque d'empoisonnement, d'évacuer les corps; ce d'autant plus que *les vapeurs de l'acide cyanhydrique sont plus légères que l'air et montent dans l'atmosphère.* » (28)

Je laisse aux chimistes le soin d'estimer si l'acide cyanhydrique résiduel, après un gazage de plusieurs centaines de personnes, peut être éliminé, « dès les premiers instants, [en] totalité ou presque », par « la mise en marche d'un venti-lateur » et « l'ouverture des portes ». Encore faut-il que le système de ventilation soit efficace, et j'ai montré qu'il ne l'était pas. M. Wellers confirme d'ailleurs implicitement que l'extraction des gaz résiduels doit s'effectuer *par le haut* [39] puisqu'il convient qu'après un gazage, l'air de la chambre est « chaud » et que la densité des vapeurs de l'acide cyanhydrique est inférieure à celle de l'air. M.

25 Voy. annexe VIII, 4^e alinéa.

26 Pressé de questions précises, ce « témoin » se révéla n'avoir personnellement rien vu de ce qu'il m'avait exposé dans sa lettre. Il me fit adresser une réponse comminatoire par la présidente de l'Amicale des Déportés d'Auschwitz et des Camps de Haute-Silésie, et l'affaire en est restée là. On notera que l'auteur de la lettre a recopié presque mot pour mot un passage du livre de Miklos Nyiszli, *Médecin à Auschwitz* (Julliard, 1951 et 1961).

27 Souligné par moi.

28 Souligné par moi.

Wellers n'a donc pas procédé à « un examen attentif de plans ». J'ai dit plus haut qu'une autre raison rendait pratiquement impossible une ventilation mécanique suffisamment rapide de la « salle de gazage » après usage. Il suffit de se reporter à la coupe de cette salle (illustration 9) et d'imaginer que plusieurs centaines, voire plusieurs milliers (29) de cadavres y sont entassés. Pense-t-on que les orifices d'extraction d'air, débouchant au ras du sol, ne seraient pas obturés par les corps ? A ce sujet, il est intéressant d'examiner une photographie de la maquette présentée salle d'exposition n° 4 du musée d'Auschwitz, notamment la vue « éclatée » du Leichenkeller 1 après un supposé gazage collectif (annexe X) : cet agglomérat de corps enchevêtrés est en attente d'évacuation — par un monte-charge de 2,10 x 1,35 m ! — vers les fours situés au rez-de-chaussée. On distingue, à gauche, un conduit d'entrée d'air frais (en haut, de section triangulaire) et, en bas, un conduit d'extraction d'air vicié. Le concepteur de la maquette devait savoir à quoi s'en tenir quant à la possibilité de ventiler cette cave dans l'état où elle se trouve, car il a commis trois tricheries. La première a consisté à ménager, du côté de la porte, un espace libre de cadavres, incompatible avec l'entassement de ceux-ci dans tout le reste de la salle. La deuxième est d'avoir placé le conduit d'extraction d'air nettement au-dessus de la place qu'il occupe sur la vue en coupe (voy. annexe V) et qui est plus logique. Enfin, il n'a pas représenté les orifices de communication des conduits de ventilation avec la salle; c'est sans importance

[40] en ce qui concerne ceux d'arrivée d'air frais (en haut), dont on peut admettre qu'ils restaient libres ; c'est moins innocent pour ceux d'extraction, car leur figuration augmentait le risque d'étonner les visiteurs curieux. Bien entendu, comme il s'agit de la photo d'une maquette, la question des flèches indiquant le sens du flux de ventilation dans lesdits orifices ne se posait pas. La ficelle est tout de même un peu grosse : le seul examen de cette maquette enlève tout crédit à la thèse qu'elle prétend illustrer.

Compte tenu de ce qui précède, il reste que le seul moyen d'évacuer l'atmosphère viciée de la « chambre à gaz » après un gazage de masse eût été... l'ouverture de la porte, et comme, si l'on regarde le plan, cette ouverture était prévue vers l'intérieur, (30) elle eût été impossible, la porte étant bloquée par les cadavres entassés derrière. En supposant qu'on ait pu tout de même ouvrir cette porte, un reflux de gaz cyanhydrique, explosible, vers la salle des fours, par la cage du monte-charge, n'était-il pas à craindre ?

4. CONCLUSION.

1. La démonstration par M. Wellers de l'existence de chambres à gaz homicides dans les sous-sols des Kremas II et III d'Auschwitz-Birkenau, démonstration basée sur le critère de la ventilation, n'est pas valable, étant donné que **tous** les locaux en sous-sol de ces Kremas étaient, je l'ai montré, ventilés, au moyen d'un dispositif de ventilation mécanique.

[41]

2. M. Wellers a reconnu implicitement qu'il s'était trompé puisque, dans sa lettre du 31 août 1983, il dit le contraire de ce qu'il avait écrit dans son livre et admet que la cave qu'il dénomme « salle de déshabillage » était elle aussi ventilée.

²⁹ Au musée d'Auschwitz, le chiffre donné est 2.000.

³⁰ Selon un plan « n° 932 u. 933 » présenté par J.-C. Pressac, cette porte ouvrirait « vers l'extérieur » (fascicule *Où en est la discussion sur l'existence des chambres à gaz homicides ?*, Association pour la Défense de la Libre Recherche Historique, août 1990). (Note du 2 septembre 1990.)

3. La cave que M. Wellers dénomme « chambre à gaz » n'est ventilable que si elle est utilisée comme prévu sur plans, c'est-à-dire en tant que morgue ; utilisée en tant que chambre à gaz d'exécution de masse, j'ai montré que la ventilation mécanique en aurait été pratiquement impossible.

4. Pour expliquer qu'on aurait pu pénétrer dans la chambre à gaz « sans grand risque d'empoisonnement », « une fois la mort constatée », il faudrait admettre, comme semble le faire M. Wellers, « professeur de biochimie », que la réaction de l'acide cyanhydrique avec l'organisme des victimes eût été quasiment stœchiométrique, autrement dit qu'il ne subsistât, après opération, qu'un reste négligeable de gaz poison. C'est là un bien faible argument, car il est bien connu que l'obtention d'une réaction complète — en la circonstance, celle entraînant la mort certaine — exige toujours un fort excès du corps la provoquant. C'est oublier aussi les propriétés spécifiques de cet acide, décrites par ailleurs, qui obligent ses utilisateurs à prendre lors de son emploi des précautions draconiennes, notamment lorsqu'il s'agit d'exécuter *un seul* condamné à mort dans une chambre à gaz aux États-Unis. On imagine mal comment on aurait pu gazer à l'acide cyanhydrique, aussi simplement que prétend le démontrer M. Wellers, plusieurs milliers de personnes simultanément, et cela pendant des années...

Ventilation du « crématoire »...

Avril 1989.

[42]

Addenda

La « démonstration » de M. Wellers fondée sur l'examen du système de ventilation des Kremas II et III de Birkenau étant développée d'après le plan illustration 8 et les vues en coupe illustration 9 de son livre *Les chambres à gaz ont existé*, la critique en a été apportée en interprétant ces mêmes plan et vues en coupe.

Selon une information récente, ⁽³¹⁾ ces Kremas auraient été *construits*, non pas suivant le plan susmentionné, mais suivant un « plan 2003 du 19-12-1942 » (annexe XI). Bien que, d'après ce nouveau plan, le principe général de la ventilation des installations ne semble pas modifié — les morgues, situées en sous-sol, doivent être ventilées mécaniquement, et la ventilation est du type par extraction —, il est possible que l'hypothèse sur laquelle s'est basé M. Wellers pour asseoir sa démonstration ne soit plus valable.

D'après le plan 2003, l'entrée d'air frais ne consiste plus en une simple traversée de mur donnant dans la cage d'escalier d'accès à l'antichambre (*Vorraum*), cette entrée ayant été déplacée ; mais le nouvel emplacement de l'entrée d'air n'apparaît pas clairement.

Selon une information verbale de M. J.-C. Pressac — qui aurait découvert ce plan —, l'air frais aurait été admis par une cheminée débouchant au-dessus du toit, et l'installation aurait comporté plusieurs ventilateurs. Une telle prise d'air frais en hauteur est inhabituelle. Elle pourrait cependant être confirmée, sur la photo de la page 215 de *l'Album d'Auschwitz* qui montre une vue extérieure du Krema III

[43] (annexe XII), par l'indication portée en français : « Entrée d'air pour la chambre à gaz », désignant l'une des deux petites cheminées, mais rien ne prouve la fonction de cette cheminée. L'examen de la maquette du musée d'Auschwitz (annexe X) ne montre pas non plus que ladite cheminée était en communication avec les conduits d'amenée d'air frais à la « chambre à gaz ».

Admettons toutefois l'hypothèse de cette nouvelle disposition de l'entrée d'air frais : au-dessus du toit, et non plus au sol. Est-elle plus favorable que l'ancienne au point de vue de la rapidité de la ventilation de la « chambre à gaz » après une exécution ? La réponse est : non, au contraire. En effet, la photo page 215 de *l'Album d'Auschwitz* montre que la cheminée de prise d'air frais, cheminée *aspirante*, et celle d'évacuation des gaz viciés, cheminée *refoulante*, sont très voisines et que leurs souches débouchent approximativement à la même hauteur.

Une telle disposition aurait inmanquablement provoqué une introduction de gaz viciés dans l'air d'admission, et, ces gaz contenant de l'acide cyanhydrique, la durée de l'opération de ventilation de la « chambre à gaz » ne pourrait qu'être accrue.

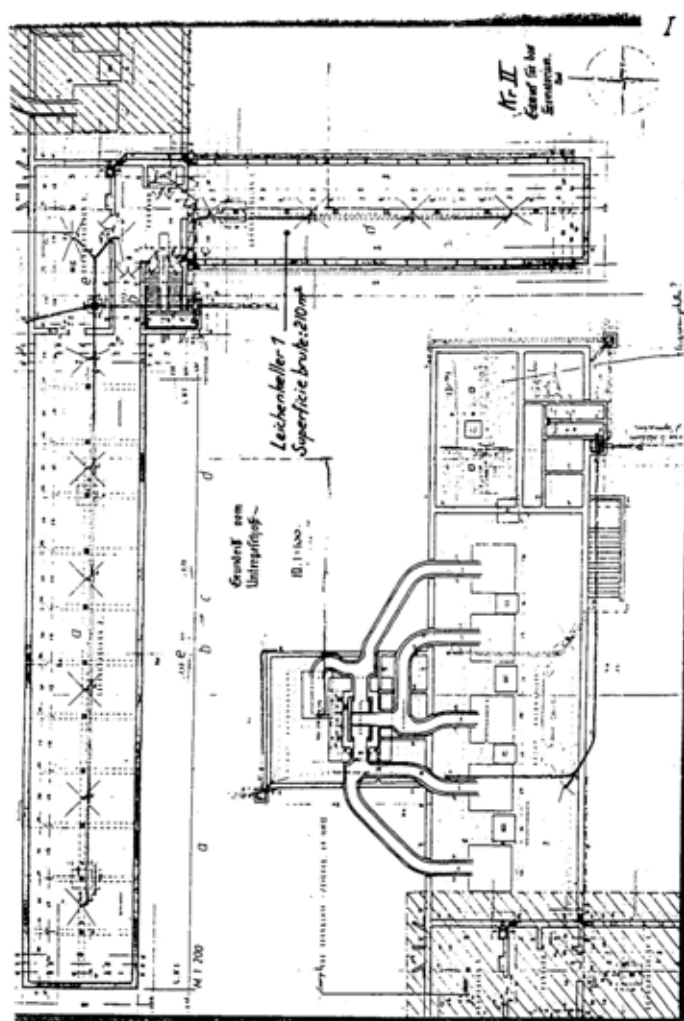
Les spécialistes nomment « siphonnage » le passage des gaz sortant d'une cheminée dans une cheminée voisine qui serait en dépression, ce qui est le cas dans

³¹ Où en est la discussion sur l'existence des chambres à gaz homicides ?, brochure reçue de l'Association pour la Défense de la Libre Recherche Historique, août 1990.

l'hypothèse envisagée ci-dessus. Les concepteurs des Kremas II et III ne pouvaient ignorer ce phénomène. Aussi, il est peu probable que l'admission d'air frais de ventilation des sous-sols ait été constituée d'une cheminée débouchant sur le toit, (32) toute proche d'une cheminée d'évacuation d'air vicié, et il paraît exclu qu'une telle disposition ait pu être retenue sachant que l'air vicié de la cheminée voisine contiendrait des vapeurs d'acide cyanhydrique.

Les considérations précédentes ne renforcent donc pas la thèse de gazages collectifs dans les caves des Kremas II et III de Birkenau, quelles que soient les modifications qui pourraient être apportées à l'hypothèse de M. Wellers.

Annexe I



³² Disposition défavorable aussi pour la ventilation d'une morgue, du fait de la température élevée de l'air en été au-dessus des toits.

Annexe II

14. Schauf (S) K...
Abschrift
20. Januar 1943
B...
20.1.43
11/43

Mitg.Nr.: 22250/43/24/L.

Betr.: Krenatorium II, Pausenstand.
Ewige Fernschreiben des H... Nr. 2660 vom 22.1.43.
Anlg.: 1 Prüfbericht

An
Antwortsachbearbeiter C,
Hauptstaatsführer und Generalmajor
der Waffen-SS, Hr. Ing. K...
Feldpostamt
Unter den Eichen 126-127

Das Krenatorium II wurde unter Einsatz aller verfügbaren Kräfte trotz unvorstellbarer Schwierigkeiten und Kostenvorwärt bei Tag- und Nachtbetrieb bis auf bauliche Kleinigkeiten fertiggestellt. Die Ufen wurden im Rahmen des Bauwerks Oberingenieur Prüfer der ausführenden Firma, Firma Topf u. Söhne, Erfurt, angefertigt und funktionierten tadellos. Die Eisenbetondecke des Leichenkellers konnte infolge Krenatoriumwirkung noch nicht angeschalt werden. Die ist jedoch unbedeutend, da der Vorgangskeller hierfür besetzt werden kann.

Die Firma Topf u. Söhne konnte infolge Vagabundage die In- und Entlüftungsanlage nicht wie von der Zentralbauleitung gefordert rechtzeitig anliefern. Nach Eintreffen der In- und Entlüftungsanlage wird jedoch mit dem Einbau sofort begonnen, sodass voraussichtlich am 20.2.43 die Anlage vollständig betriebsfertig ist.

Ein Bericht des Prüfingenieurs der Firma Topf u. Söhne, Erfurt, wird beigelegt.

Der Leiter der Zentralbauleitung der Waffen-SS und Polizei Ansbach

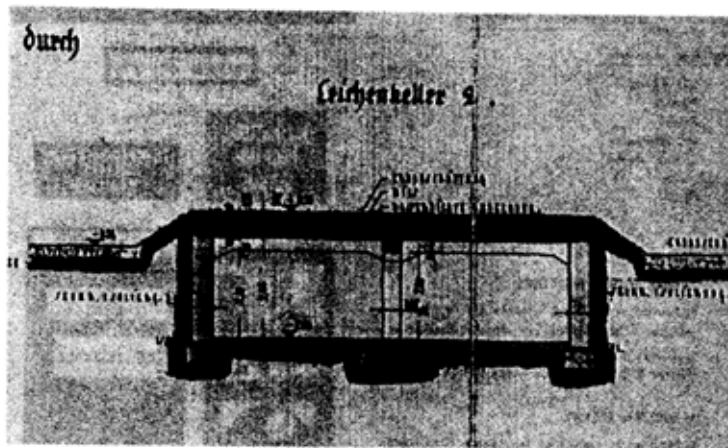
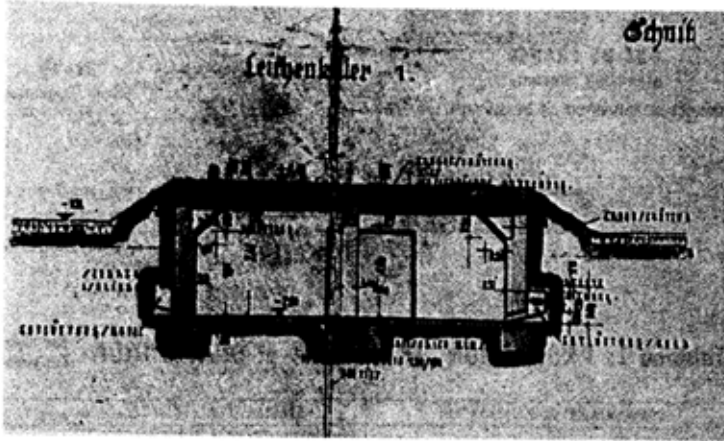
Verteiler:
1 H... Janisch u. Kirschneck
1 Registratur (Akt Krenatorium)

Hauptstaatsführer

V. d. L. S. S. :
K...
K... (r)

25

Annexe V



Annexe VI

GAZ DE FRANCE
DIRECTION GÉNÉRALE
SERVICE DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ

Tableau pédagogique

B - 11

ISTREX

pièces numérotés
1 - 01 à 1 - 20



Guide d'utilisation « Sécurité Gaz »

(Série B)

Tableau I: PRODUCTION, TRANSPORT et DISTRIBUTION | Gaz léger
| Gaz lourd

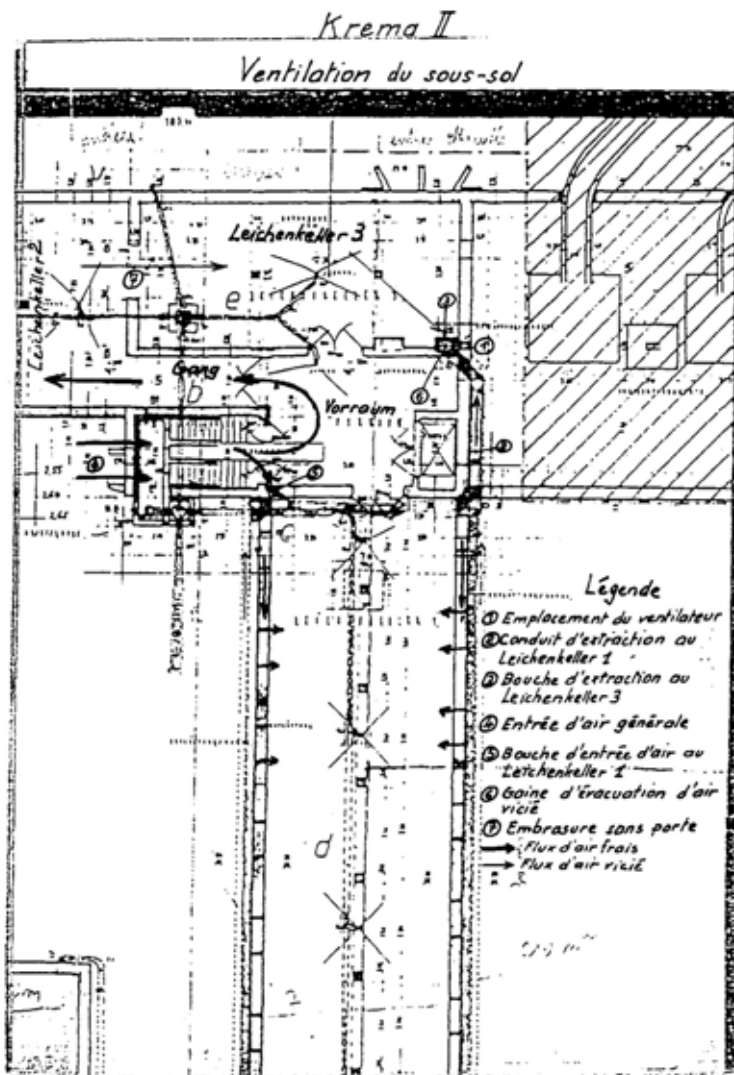
COMMENTAIRE DE PRÉSENTATION	ILLUSTRATIONS à mettre en place successivement
<p>A. - Les différents gaz produits, transportés et distribués</p> <p>● Matières premières :</p> <ul style="list-style-type: none"> Gaz naturel Propane Butane Gaz résiduaires Essences légères Huiles Houille <p>● Gaz obtenus :</p> <p>1^{er} GAZ MANUFACTURÉS</p> <p>Ils peuvent se substituer à l'ancien gaz de ville sans entraîner de modifications aux appareils d'utilisation.</p> <p>Sécurité : Ils contiennent en général de l'oxyde de carbone (CO-Toxique) d'où risque d'intoxication.</p> <p>2^e GAZ EN L'ÉTAT</p> <p>Ils imposent la modification des appareils d'utilisation mais aussi parfois un conditionnement du gaz :</p> <ul style="list-style-type: none"> — odorisation — benzolage, etc... <p>Sécurité : Ils ne sont pas respirables sans danger d'asphyxie (manque d'oxygène).</p>	<p>PRODUCTION, TRANSPORT et DISTRIBUTION du GA</p> <p>MATIÈRES PREMIÈRES</p> <p>GAZ NATUREL PROPANE BUTANE</p> <p>ESSENCES LÉGÈRES HUILES HOUILLES</p> <p>LES APPAREILS</p> <p>PAS DE TRANSFORMATION D'APPAREILS</p> <p>CO TOXIQUE</p> <p>TRANSFORMATION DES APPAREILS</p> <p>GAZ RESPIRABLES ASPHYXIE (manque d'oxygène)</p>

COMMENTAIRE DE PRÉSENTATION	ILLUSTRATIONS à mettre en place successivement
<p>B. - Les gaz légers - Les gaz lourds</p> <p>Les gaz sont classés en deux importantes catégories qui imposent des mesures de sécurité différentes.</p> <p>1^{er} GAZ LÉGERS</p> <p>Leur densité est inférieure à celle de l'air. Ils diffusent dans l'air en s'élevant.</p> <p>On y trouve :</p> <ul style="list-style-type: none"> les gaz de houille, gaz de gazogènes, gaz à l'eau, etc... les gaz craqués ou réformés le gaz naturel. <p>2^{es} GAZ LOURDS</p> <p>Leur densité est voisine ou supérieure à celle de l'air. Ils se répandent toujours en descendant et en stagnant dans les points bas.</p> <p>On y trouve :</p> <ul style="list-style-type: none"> l'air propané, le propane, le butane, etc... <p>Dans les réservoirs qui les contiennent, le propane et le butane sont sous pression et à l'état liquide. Ils sont utilisés à l'état gazeux, ils ont donc changé de phase.</p> <p>En phase gazeuse, ce sont des gaz lourds (densité : 1,5 à 2 environ).</p>	<div data-bbox="804 445 986 499" style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center; margin-bottom: 100px;">GAZ LÉGERS</div> <div data-bbox="804 640 986 694" style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;">GAZ LOURDS</div>

COMMENTAIRE DE PRÉSENTATION	ILLUSTRATIONS à mettre en place successivement
<p>C. - Problème de la ventilation</p> <p>Tout dégagement de gaz constitue un risque ou un danger surtout s'il y a accumulation de ce gaz dans un espace clos ou mal ventilé.</p> <p>GAZ LÉGERS</p> <p>il convient de faciliter leur ascension naturelle.</p> <p>- Pour cela prévoir dans les locaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> — des ventilations hautes par où s'évacuera le gaz, — des aérations basses pour l'entrée de l'air nécessaire à la ventilation. <p>Attention aux contreventes des plafonds, aux voûtes, etc... qui peuvent constituer des zones d'accumulation.</p> <p>GAZ LOURDS</p> <p>Pour faciliter leur évacuation, il est nécessaire de placer des orifices aux points les plus bas des locaux. Les ventilations hautes, n'exerçant plus qu'un rôle, toujours utile dans l'aération.</p> <p>Il faut encore savoir où ira le gaz et l'évacuer dans une zone de grande diffusion, non dangereuse, sans possibilité d'accumulation dans des caves ou dans des égouts par exemple.</p> <p>Toute installation en sous-sol est à éviter dans la mesure du possible.</p> <p>Nota. - Les orifices de ventilation (haut et bas) doivent être judicieusement placés. Leur nombre sera suffisant et leur section sera établie en conformité avec les normes.</p>	<p style="text-align: center;">RISQUES OU DANGERS</p>  



Annexe VII



Annexe IX

Mme Alicigüzel Esther.

Ury, le 16-2-1983.

Cher Monsieur,

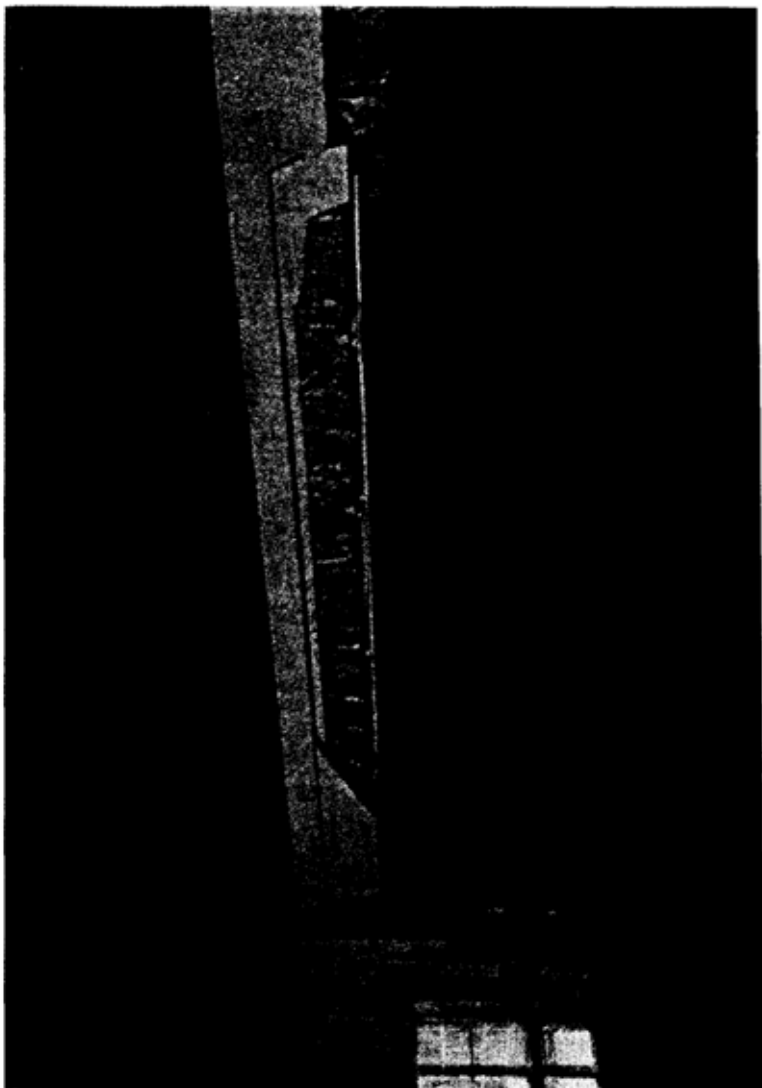
J'ai bien reçu votre lettre par l'intermédiaire des dossiers de l'écran. [...] Oui en effet j'ai insisté sur les chambres à gaz car elles fonctionnaient nuit et jour. Quelques fois les transports venant de Hongrie y allaient tous sans avoir vu les blors. ~

La matière déversée est du cyclone ou du chlore sous forme de granulés : qui produit du gaz aussitôt en contact avec l'air. Cette substance granulée tombe au fond de la cheminée sans s'éparpiller, et le gaz qu'elle produit s'échappe à travers les perforations et emplît au bout de quelques minutes la pièce où les déportés sont entassés. En cinq minutes, il a tué tout le monde... Pour être sûrs de leur affaire, les deux bourreaux à gaz attendent encore cinq minutes. Puis ils allument une cigarette et s'éloignent dans leur voiture. Ils viennent de tuer trois mille innocents. Les cadavres ne sont pas couchés un peu partout en long et en large dans la salle, mais sont entassés en un amas de toute la hauteur de la pièce. L'explication réside dans le fait que le gaz inonde d'abord les couches inférieures de l'air et ne monte que lentement vers le plafond. C'est cela qui oblige les malheureux à se piétiner et à grimper les uns sur les autres. Quelques mètres plus haut le gaz les a atteints un peu plus tard

Voilà en résumé, mais j'espère vous rencontrer. Cela me fera plaisir. Je pourrai parler plus longuement avec vous. Mon dernier camp était Neu...⁽³³⁾ où j'ai été libérée, il y avait aussi des prisonniers.

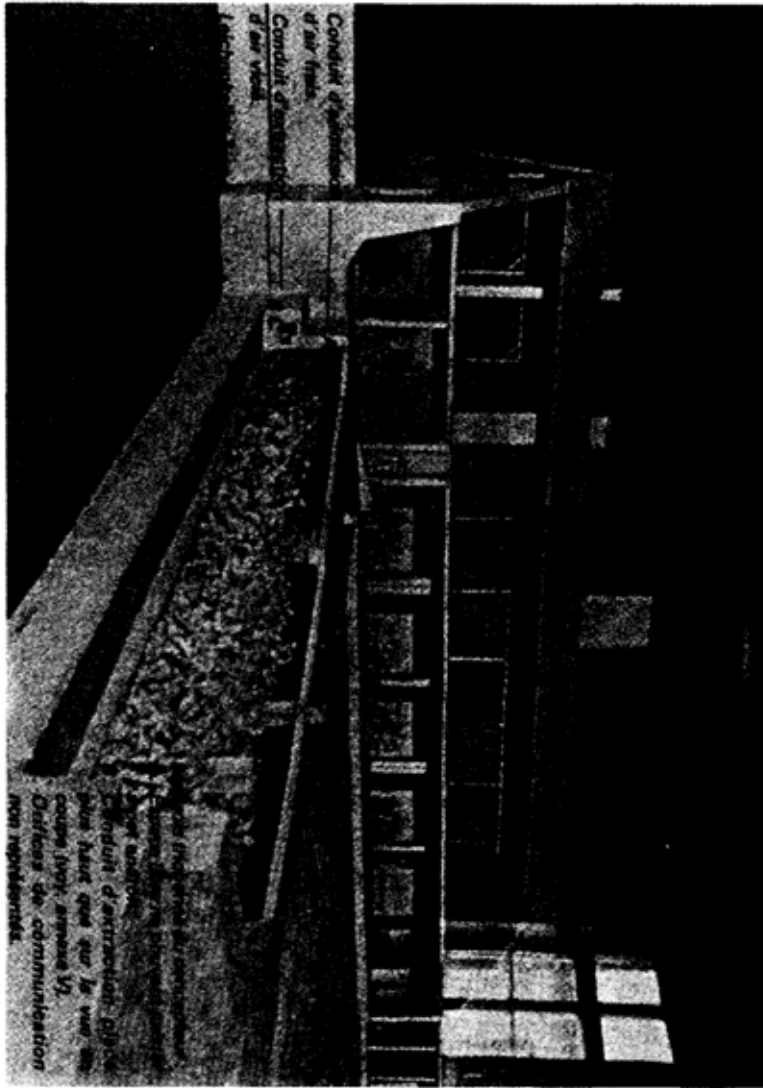
Dans l'attente de recevoir de vos nouvelles, ou de me téléphoner, je vous prie de croire [...]

³³ Le reste de ce nom est raturé et illisible. [P.M.]



Annexe Xa

Cette maquette en 2 photocopies de la salle d'exposition n° 4 du musée d'Auschwitz suffit à proposer l'impossibilité du garage. 2000 cadavres (c'est le chiffre donné la-bas) attendant d'être brûlés dans $5 \times 3 = 15$ jours pour laisser place aux nouveaux arrivants. Aucune place pour entreposer les cadavres !!!



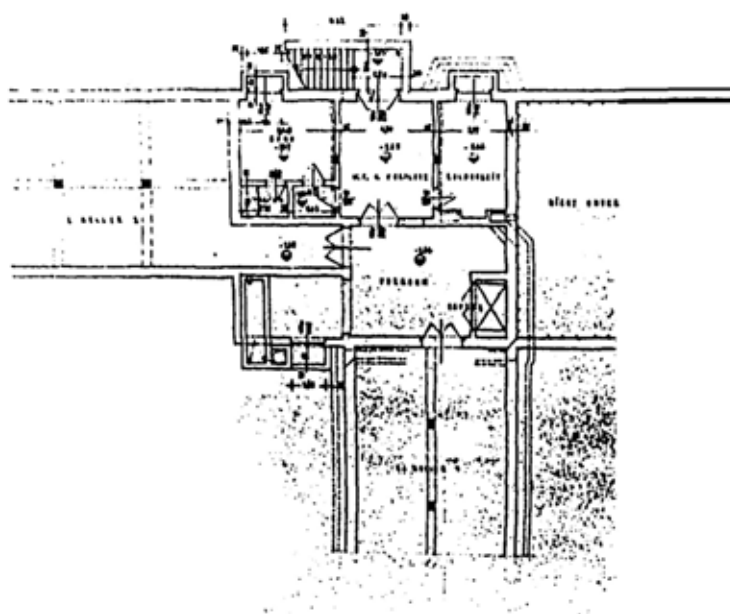
Annexe Xb

Annexe XI

Krematorium im K.G.L.

Deckblatt zu Zeichnung Nr 932 u. 933,
Verlegung des Kellerzuganges an die Strassenseite,

Kellergeschoss



Partie gauche du plan 2003 du 19-12-42.

Annexe XII



[61]

Comment on démontre, « par l'absence », l'existence de chambres à gaz à Birkenau (34)

Le texte examiné ici constitue l'annexe du chapitre IV: « L'historiographie de la question », du *Colloque de l'École des hautes études en sciences sociales, l'Allemagne nazie et le génocide juif* (Gallimard, 1985); c'est une reprise, considérablement allégée et réécrite, de l'article que l'auteur avait fait publier dans *Le Monde juif* n° 107 (juillet-septembre 1982) sous le titre : « Les "Krématorien" IV et V d'Auschwitz-Birkenau et leurs chambres à gaz », et dont il a été fait une étude critique en juin 1983 (texte non publié).

On peut tout de suite constater que, dans le titre de cette nouvelle mouture, la mention « et leurs chambres à gaz » ne figure pas. Faut-il voir là une mesure de prudence du rédacteur à la suite des critiques qui lui ont été adressées sur son article primitif ou un acte d'indépendance envers M. G. Wellers, le préfacier dudit article, qui lui avait imposé cette mention ? Cette variation donne au moins une idée de la force de conviction du personnage. Mais, convaincu ou non, M. Pressac, dans ce nouveau texte comme dans le précédent, est manifestement parti de l'hypothèse selon

[62] laquelle les crématoires objet de son étude comportaient des « chambres à gaz » — sous-entendu homicides — et il s'efforce tout aussi péniblement de le « démontrer » avec les mêmes arguments... et les mêmes hésitations.

Ces 7 pages de 30 alinéas, suivies de 36 illustrations — les seules que comporte le livre — sont reléguées — ou judicieusement placées, *in cauda...* ? — tout à la fin de cet épais ouvrage de 607 pages de littérature holocaustique édité par le Colloque (11 des illustrations sont jointes en annexes).

Examinons d'abord ces illustrations. La plupart ont déjà été présentées dans l'article du *Monde juif*, où elles étaient d'ailleurs plus nettes et, pour ce qui est des documents écrits, plus lisibles. Ce sont des plans, des dessins, des photographies montrant les diverses étapes de la construction de bâtiments — dont personne n'a jamais contesté qu'il s'agissait d'installations de crémation —, des fac-similés, des photographies de vestiges, de masques, d'une cartouche filtrante, de boîtes de gaz toxique (*Giftgas*) comme si avaient jamais été mises en doute la réalité de l'utilisation du Zyklon-B et la nécessité de s'en protéger ! Certes, une note et des ordres de travaux se rapportent à des « chambres à gaz », à des portes et fenêtres « étanches aux gaz ». Mais n'est-il pas venu à l'idée de J.-C. Pressac qu'il existait dans tous les camps des chambres à gaz, des locaux destinés à la désinfection des

³⁴ Analyse d'un texte de M. J.-C. Pressac intitulé *Étude et réalisation des Krematorien IV et V d'Auschwitz-Birkenau*.

vêtements, que ces chambres ou locaux devaient être étanches aux gaz, ⁽³⁵⁾ qu'on y employait notamment ce

[63] produit dangereux mais d'usage courant qu'est le Zyklon-B ? Que leur emplacement le plus commode — il fallait bien qu'ils fussent situés quelque part — se trouvait être les crématoires, là où les vivants se déshabillaient avant la douche — les déportés prenaient des douches —, où les cadavres étaient dévêtus avant incinération, et les vêtements récupérés ? Demandons-nous aussi, devant l'illustration 35, en quoi cette haie pouvait être « de camouflage du K [Krema] V », alors que l'illustration 12 nous montre l'ensemble du Krema IV, son frère jumeau, parfaitement visible des personnages — vraisemblablement des déportés — qui vaquent ou déambulent à proximité ; le Krema V seul était-il à camoufler ?

Rien en définitive, dans toute cette iconographie qui se veut impressionnante, ne peut convaincre quiconque qu'elle concerne des installations de gazage homicide. Elle témoigne une fois de plus de la recherche de l'amalgame entre fours crématoires, réalité incontestable et incontestée, et chambres à gaz homicides, réalité contestée, et aussi de l'ignorance feinte de l'existence de chambres à gaz de désinfection.

Le texte ainsi « illustré » n'est pas plus convaincant que les images. Chassées du titre, les « chambres à gaz » ne tardent pas à revenir au galop. Comparativement à l'article de départ, la qualité d'expression s'est quelque peu améliorée, sans doute dans la mesure où cette nouvelle rédaction est beaucoup plus courte, mais la médiocrité latente de cette étude se trouve ici accusée par son voisinage dans le même ouvrage avec les rapports des coauteurs qui, critiquables pour certains quant au fond historique, sont de présentation soignée, leur ensemble donnant en première lecture l'impression d'une œuvre d'érudition. On se demande alors comment les éditeurs ont pu accepter d'insérer dans un ouvrage de

[64] ce genre une annexe à ce point affligeante ; ⁽³⁶⁾ peut-être ont-ils pensé — avec raison — que les thèses et considérations philosophiques qui y sont développées avaient besoin d'être étayées, concrétisées par une démonstration documentaire incontestable de la justesse de l'argument essentiel de l'exterminionisme, à savoir l'existence du moyen spécifique principal — la chambre à gaz — d'exécution du « génocide ». Hélas ! pour eux, cette annexe nous semble avoir dégradé la belle unité du volume sans corroborer en rien le postulat émis dans les pages qui la précèdent.

La moitié environ des 30 alinéas, comme la plupart des illustrations, sont consacrés à des descriptifs de construction de fours crématoires et ne concernent donc pas directement le sujet de l'étude ; seuls seront retenus les alinéas se rapportant expressément aux « chambres à gaz ».

Alinéa 2.

L'entrée en matière est fracassante, péremptoire, précise : « L'extermination se pratiqua principalement dans *sept* [souligné par M. Pressac] endroits différents du complexe. » Et notamment, selon l'auteur, dans les Kremas IV et V... qui ne tardent donc pas à retrouver « leurs chambres à gaz ».

³⁵ Il ne semble pas non plus être venu à l'esprit de M. Pressac le fait que certains locaux étaient aménagés en abris antiaériens et par suite munis de fermetures étanches en prévision d'attaques par gaz de combat ; c'était vraisemblablement le cas des dépositaires des Kremas II et III que leur disposition enterrée et leurs grandes dimensions rendaient particulièrement aptes à remplir cette fonction, alors qu'ils ne l'étaient pas du tout à assurer celle de chambre à gaz homicide comme la littérature veut nous le faire croire.

³⁶ Nous aurons la charité de ne pas insister sur les perles littéraires dont elle est agrémentée.

Alinéa 6.

Autre affirmation : « Auschwitz était ravagé par une épidémie de typhus et les chambres à gaz des Bunker 1 et 2 [...] produisaient massivement des cadavres qu'on enterrait sans les brûler. » M. Pressac ne semble pas s'être avisé que l'épidémie de typhus en question aurait pu suffire à elle seule à produire « massivement des cadavres »...

[65]

Alinéa 8.

M. Pressac commence à échafauder son hypothèse de l'existence de chambres à gaz homicides en constatant que, sur le plan de construction du Krema IV, certains locaux ne portent pas de légende ; il s'interroge : « Quelle était la destination exacte projetée de ces trois pièces ? » et répond, avec une autorité théâtrale et dérisoire : « Aucun, je dis bien aucun, document allemand ne l'indique. » Mais il sait que c'est « à tort » (souligné par M. Pressac) que les Polonais leur ont attribué la fonction d'« établissement de bain pour action spéciale », en ajoutant : « Pourtant, deux points [présence de poêles à charbon et hauteur des sources d'éclairage] montrent que les deux pièces pouvaient être équipées de douches » ! On note bien que le premier indice qui conduit M. Pressac à soupçonner l'existence de chambres à gaz dans ce Krema, c'est une ABSENCE, une absence de légende sur un plan.

Nous connaissions déjà, en géométrie euclidienne, la méthode de démonstration « par l'absurde », voici maintenant que M. Pressac nous initie à la démonstration « par l'absence »...

Alinéa 15.

Ce passage est significatif de l'étrange manière dont M. Pressac s'exprime : « Cette photo [illustration 14] de l'angle sud-est du bâtiment [le Krema V] n'en permet malheureusement pas l'étude précise, mais, rattachée à une photo de l'*Album d'Auschwitz* de Serge Klarsfeld, ainsi qu'aux trois photos dites de la "résistance polonaise", elle devient le support essentiel prouvant son activité criminelle. » Passons sur l'« activité criminelle » d'une photo ou [66] d'un bâtiment, selon le terme auquel on rapportera « son » ; admettons qu'il s'agisse du Krema et que ce dernier ait pu seulement être le lieu de cette activité : comment une photo, dont on ne peut faire « l'étude précise », peut-elle, même « rattachée » à d'autres, être un « support essentiel prouvant » une telle activité ? La même photo du Krema V figure en effet aussi dans l'*Album d'Auschwitz* (p. 219) ; elle est couverte d'inscriptions fléchées dont une, « chambre à gaz », ne montre positivement rien ; et quand on a lu, dans le texte s'y rapportant (p. 218) : « L'endroit où se trouvait la femme entraînée par trois hommes » — phrase affirmative —, on s'aperçoit qu'à l'endroit indiqué n'apparaît qu'un point, noté « Endroit *préssumé* [souligné par nous] où se trouvaient les 4 inaptes hongrois », ce qui soulève le doute et sur la réalité de l'événement et sur la définition des victimes. (Les autres photos de l'*Album* relatives aux Kremas IV et V sont couvertes aussi de mentions fléchées surajoutées, dont « chambres à gaz », « clapets de versement du Zyklon-B », etc., qui ne montrent et ne démontrent absolument rien.) Quant aux photos « dites de la "résistance polonaise" », elles ne sont pas produites.

Alinéa 16.

Suivant la piste ouverte alinéa 8, l'auteur expose que « les deux ensembles d'incinération [pouvaient] facilement être présentés, après quelques modifications mineures [...] et en cas de victoire allemande, comme *sanitaires* et *normaux* » (souligné par M. Pressac). Il est évident qu'une installation de crémation peut toujours être considérée comme ayant une fonction sanitaire, aucune modification n'étant nécessaire pour cela. Quant à rendre ces deux ensembles « normaux » (!) dans l'éventualité envisagée, M. Pressac pense-

[67] t-il qu'il aurait suffi, en tant que « modification mineure »... de porter des légendes anodines sur le plan de construction ? Il oublie ou feint d'oublier l'importance et la complexité de la machinerie nécessaire au fonctionnement d'une supposée chambre à gaz homicide d'exécution de masse si l'on se réfère à celle équipant une chambre à gaz américaine — bien réelle — destinée à exécuter un seul condamné. L'auteur se demande ensuite « comment réagissaient ces ouvriers civils de Haute Silésie aux défauts de légendes [du plan de construction] » — ce point l'intrigue décidément beaucoup — et il suggère que « ces manques » étaient « compensés » par une sorte de code jusqu'au jour où une « bavure » dans deux ordres de travail et dans une commande (illustrations 15, 16, 17 et 18) révélera qu'une des pièces est une « chambre à gaz ».

L'authenticité des ordres de travail où figurent en effet les mots « *Gasdichtenfenster* » (fenêtre étanche aux gaz), « *Gaskammer* » (chambre à gaz), « *gasdichte Türen* » (portes étanches aux gaz) ne paraît pas contestable, mais, outre qu'il peut fort bien s'agir, comme nous l'avons dit plus haut, de chambres à gaz, de locaux de désinfection et de leurs ouvertures, devant nécessairement être étanches (*dicht*) — éventualité que M. Pressac n'envisage pas —, ces mentions — portées cinq fois ! — constitueraient vraiment beaucoup de bavures, d'entorses au code d'appellation compensant les « manques », d'autant que les illustrations 23, 24 et 25 donnent trois présentations (!) d'un même texte, une note postérieure aux documents précédents, où l'on peut lire : « *drei gasdichte Türe, Gastür* », ce dernier mot concernant une commande destinée à l'un des dépositaires enterrés, le [68] *Leichenkeller 1, du Krema III.* ⁽³⁷⁾ Quant à la remarque de M. Pressac : la « bavure » que constitue l'emploi de « *Gaskammer* » est « unique » dans les rapports journaliers, on peut y répondre qu'il n'a peut-être pas été nécessaire de renouveler le bétonnage du sol de ce local ni d'y poser plusieurs fois des fenêtres étanches !

Alinéa 17.

La bavure « unique » citée alinéa 16 « sera répétée »...

Alinéas 18 à 22.

Aux alinéas 18, 19, 20, 21 et 22, M. Pressac répète son numéro de jonglerie exécuté une première fois dans son article du *Monde juif* avec les portes et les fenêtres étanches, pour aboutir encore à cette conclusion que « toute la partie ouest du Krema IV est devenue étanche aux gaz ».

³⁷ Cette note est d'ailleurs présentée à l'appui de la thèse selon laquelle ces *Leichenkeller I* des Kremas II et III étaient des chambres à gaz homicides, ce qui n'a pas été démontré.

Alinéa 23.

L'auteur évoque « les tristements célèbres "cristaux bleutés" du Zyklon-B » pour préciser aussitôt que ce produit était... l'insecticide standard de la Wehrmacht !

Alinéas 24 et 25.

Se fondant sur « le témoignage Szlama Dragon » — ici, on est prié de se référer au plan, illustration 31 —, M. Pressac nous explique « comment fonctionnaient les Kremas IV et V ». L'auteur considérant, alinéa suivant, que « ce déroulement [des opérations de gazage] est aberrant, industriellement parlant », que ce fonctionnement est un « non-sens », nous ne le contredirons pas. IL est remarquable

[69] de constater que, sur le plan dressé selon le témoignage Dragon, le fléchage de ce déroulement n'a pas été indiqué ; ⁽³⁸⁾ il montrerait que la séquence des opérations de gazage suivie de celle d'évacuation et d'incinération des cadavres constituent en effet, parlant « industriellement » ou autrement, un itinéraire assez étonnant. Tout aussi étonnante est la rusticité du *modus operandi* du crime : déversement du Zyklon-B « par une petite porte ou fenêtre », « opération se répétant au niveau de chacune des six ou sept fenêtres », par un S.S. qui « montait sur une petite échelle », et du mode de ventilation après gazage : « aération se faisant naturellement par simple ouverture des portes ». ⁽³⁹⁾ Aussi, nous suivrons volontiers M. Pressac quand il déduit que « [les Kremas IV et V] ne semblent pas [quelle prudence !] avoir été projetés *initialement* [souligné par M. Pressac] comme instruments d'extermination ». Mais quand il ajoute « qu'ils furent *adaptés* [d°] dans ce but », le moins qu'on puisse dire est que cette adaptation ne paraît pas avoir été adéquate, ce que l'auteur reconnaît d'ailleurs lui-même dans la conclusion qui suit.

Alinéa 30.

La constatation par M. Pressac que le fonctionnement des Kremas IV et V, selon le témoignage Dragon, est « aberrant », un « non-sens », et que ces bâtiments n'ont pas été projetés pour l'assurer efficacement est en fait le seul élément à retenir de son papier, et elle justifierait qu'à ce stade de son raisonnement l'auteur rejette *ipso facto* l'hypo-

[70] thèse selon laquelle ces installations auraient pu comporter des chambres à gaz homicides.

Mais comme il a décidé *a priori* de se conformer à cette hypothèse, l'auteur, après quelques tergiversations, finit par affirmer que la « chronologie précipitée [...] en fit, *par bricolage criminel* [souligné par M. Pressac] de purs instruments d'extermination, adaptés et utilisés à cette seule fin ».

Ayons l'indulgence de comprendre que, le temps pressant, les autorités ont fait bricoler les Kremas afin, etc., passons sur les dispositions des Allemands pour le « bricolage criminel », et posons-nous cette question : comment une installation dans laquelle le déroulement des opérations est jugé « aberrant, industriellement

³⁸ Cela a été fait dans l'étude de juin 1983 (voy. annexes I et II).

³⁹ Nous renvoyons le lecteur aux caractéristiques physico-chimiques de l'acide cyanhydrique dégagé par le Zyklon-B, en particulier la difficulté de sa ventilation et son inflammabilité (ici, le risque d'explosion résulte de la proximité du four).

parlant », dont le fonctionnement est un « non-sens », autrement dit : qui marchait mal, aurait-elle été capable de fournir les « rendements » impressionnants, INDUSTRIELS justement, indiqués par tant de « témoignages » ? ⁽⁴⁰⁾ Restons cependant dans l'hypothèse, devenue une certitude « démontrée », de M. Pressac ; de deux choses l'une : ou bien l'installation assurait parfaitement son rôle de « pur instrument d'extermination », sa double fonction gazage-incinération, ce qui ne s'accorde pas avec la description que l'auteur en fait et les réserves qu'il émet, clairement ou implicitement, à ce sujet ; ou bien la logique de cette description, les réserves de l'auteur l'emportent, ce système bricolé fonctionnait très défectueusement, auquel cas le nombre de victimes gazées a été fortement [71] exagéré. L'introduction d'une phase « gazage homicide » dans le fonctionnement de l'installation d'« extermination » décrite ici conduit donc à une indétermination qui ne peut être levée que par le rejet de l'hypothèse précédente et l'acceptation que les Kremas IV et V assuraient strictement une fonction d'« incinération pure », dont le « rendement » ne dépendait que de la capacité et de la disponibilité des fours, de l'endurance du personnel d'exploitation et... du nombre de cadavres à éliminer. La disparition de cette phase expliquerait que le nombre total aujourd'hui admis des morts en déportation est considérablement inférieur à celui — les fatidiques « 6 millions » — primitivement annoncés. ⁽⁴¹⁾

La péroraison du discours de M. Pressac est savoureuse : « l'étude de [la] réalisation et de [l']évolution [des Kremas IV et V] corrobore et confirme totalement les récits parfois divergents des membres du Sonderkommando [...] ». Comment des récits « divergents » — euphémisme pour « contradictoires » — peuvent-ils être corroborés — passons sur la tautologie qui suit — par une étude à caractère technique dont la conclusion est univoque et si affirmative ? Gageons que son auteur, en pleine confusion, essaie là d'en finir en employant une formule musicale, vide de sens apparent.

Cet alinéa de conclusion contient une brève digression à propos des « crématoires II et III » dont M. Pressac nous laisse entendre indirectement que la conception en fut « "normale" », — « on peut le démontrer ». Il faut comprendre là que ces Kremas ont été conçus pour assurer... des crémations, ce qui paraît évident. Or, dans son livre *Les chambres à gaz ont existé* (Gallimard, 1981), M. G. Wellers développe l'essentiel de sa « démonstration » selon laquelle ces Kremas comportaient des chambres à gaz homicides en s'appuyant sur les plans du dispositif de ventilation de leurs morgues, parfaitement adéquat en utilisation « normale », tout à fait inadapté dans l'hypothèse « chambres à gaz ». *Par considération des mêmes plans de construction*, M. Pressac prétend donc qu'« on peut démontrer » que ces Kremas ont été conçus pour être des Kremas, et M. Wellers « démontre » — sans allusion à une éventuelle adaptation — qu'ils comportaient à l'origine des « chambres à gaz », ce qui est contradictoire. Notons encore que, dans son article cité du *Monde juif* n°

⁴⁰ Nombre de personnes gazées dans les crématoires de Birkenau:

a) Selon C.S. Bendel : de février 1944 à janvier 1945 : 1 million dont en mai et juin 1944, environ 400.000 (extrait du procès-verbal du procès de Hambourg, 2 mars 1946);

b) Selon Pery Broad : en mars et avril 1944 : 600.000 (document NI-11954).

⁴¹ Selon les archives soviétiques ouvertes par M. Gorbatchev, il est mort à Auschwitz 74.000 personnes. (Note de novembre 1990.)

107, ⁽⁴²⁾ M. Pressac avait annoncé qu'il démontrerait que les Kremas II et III ont été transformés eux aussi à des fins criminelles, « transformation [...] formellement attestée par des plans et des photographies » (p. 126, note). M. Pressac a donc, dans sa recherche d'une symétrie d'ensemble des crématoires d'Auschwitz-Birkenau, une certaine suite dans les idées, mais sa démonstration se fait bien attendre...

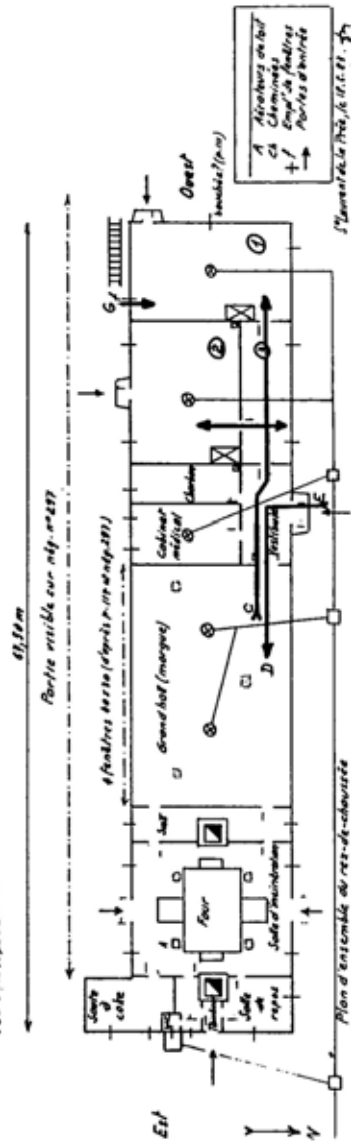
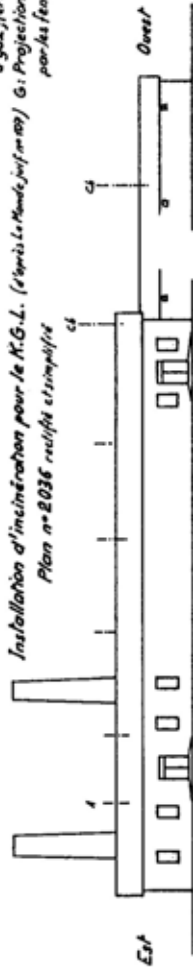
Que conclure après lecture d'un tel pathos ? Dans cette annexe, raccourci de l'article qu'il avait publié dans *Le Monde juif* n° 107, M. Pressac s'efforce encore de démontrer, par des considérations documentaires et techniques, que les Kremas IV et V d'Auschwitz-Birkenau comportaient des chambres à gaz homicides pour exécution en masse. Si l'on suit les explications données, le fonctionnement de ces installations apparaît trop sommaire pour être vraisemblable; les propriétés [73] physico-chimiques du gaz utilisé ne sont pas prises en compte. L'existence, dans le camp, incluses ou non dans les Kremas, de chambres à gaz de désinfection, auxquelles pouvaient s'appliquer certains documents cités, n'est pas mentionnée. Enfin, les fluctuations du raisonnement de l'auteur avant la formulation de sa conclusion et son mode d'expression confus laissent une impression de malaise qui renforce le scepticisme qu'inspire l'ensemble de son exposé.

Février 1986.

⁴² Lors d'un appel téléphonique, le 7 septembre 1990, M. Pressac nous a indiqué qu'« on pouvait mettre à la poubelle » son article du *Monde juif* n° 107. Il s'ensuit que l'annexe du *Colloque* que nous avons analysée ici peut, sans inconvénient, prendre le même chemin. (Note de novembre 1990.)

Annexe I

- I**
 Séquence du gazogs
 E: Entrée des niches.
 D: Déshabillage.
 C: Conduite des niches
 de gaz; fermeture des portes
 G: Projection du gaz (Pylône)
 par les fenêtres.



Annexe III

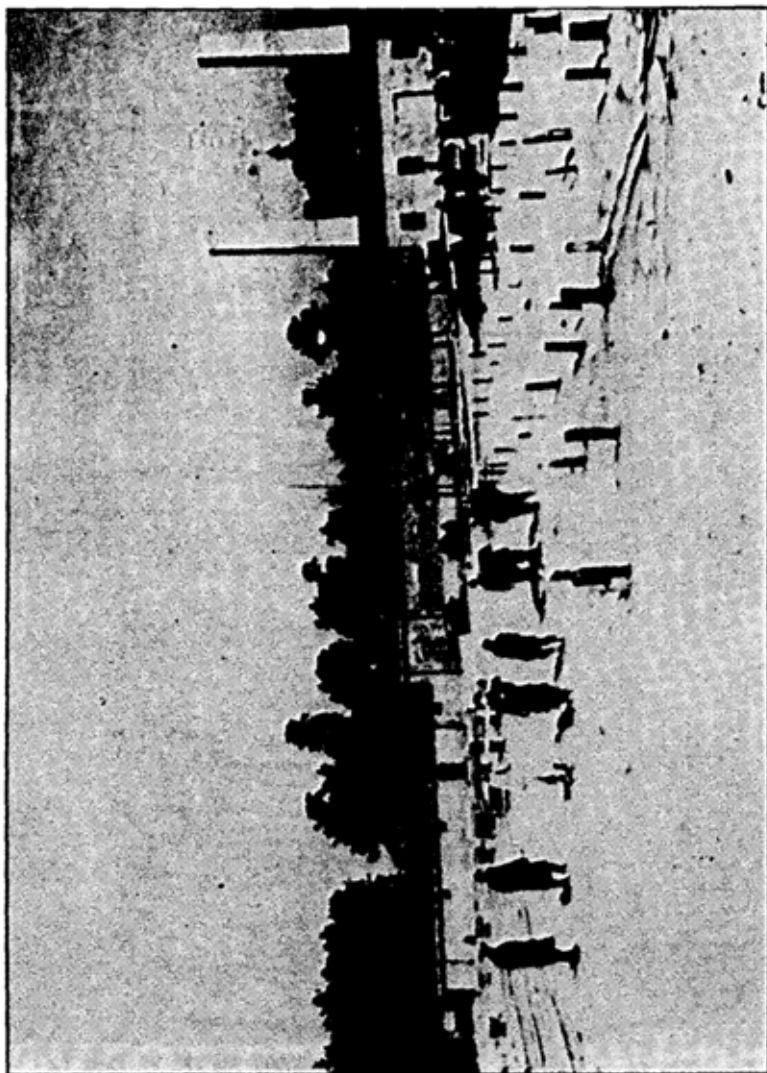
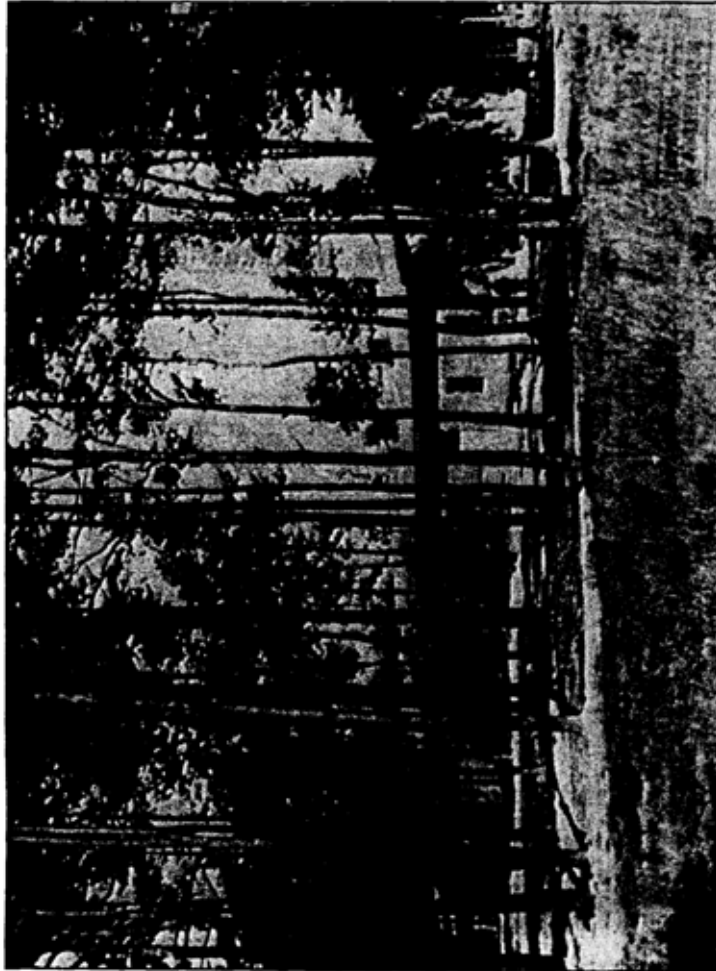


Illustration 12 du Colloque... légendée : Nég. n° 297 (construction du k IV).

Annexe IV

Illustration 14 du Colloque légendée: Nég n° 20995/508 (K V). Dans Le Monde juif n° 107, le numéro du négatif mentionné est



20995/508.

Annexe V

Illustration 15 du Colloque... Dans Le Monde juif n° 107, cette illustration porte la légende suivante:

Archive du P.M.O. « Tagesbericht (B.W. 30/28) Einäscherungsanlage 5 (Krematorium 4) » de Riedel u. Sohn, page 73.

— « Gassdichtenfenster Versetzen »

— « Poser fenêtre étache au gaz »

en date du dimanche 28 février 1943.

Riedel & Sohn Tagesbericht
 Beton- und Hochbau
 BIELITZ

Bei Frost niedrige, bei Hitze hohe Temperatur angeben

Temperatur		Witterung	
Vorm.			
Nachm.			

Arbeiter- und Stundenzahl

In vertrag. Arbeiten				In außertrag. Arbeiten			
Arbeiterzahl		Arb. Stund.		Arbeiterzahl		Arb. Stund.	
Stamm	andere	Stamm	andere	Stamm	andere	Stamm	andere
2		116					
15		20					
1							
28		112					
11		294					

Verarbeitete Baustoffe

In vertrag. Arbeiten		In außertrag. Arbeiten	
Arbeiterzahl	Arb. Stund.	Arbeiterzahl	Arb. Stund.

Tagesleistungen

Position	Art und Menge der geleisteten Arbeiten
1	Nächste Fortsetzung der Beton- und Hochbauarbeiten
2	200 m ² für den Innenputz der Wände
3	Nacharbeiten an den Wänden
4	Einbau der Fenster
5	Einbau der Türen
6	Einbau der Treppen
7	Einbau der Heizkörper
8	Einbau der Sanitärarmaturen
9	Einbau der elektrischen Leitungen

Riedel & Sohn
 Beton- und Hochbau
 BIELITZ

73

Annexe VI

Illustration 16 du Colloque... Dans Le Monde juif n° 107, cette illustration porte la légende suivante :

Archive du P.M.O. « Tagesbericht (B.W. 30/28) Einäscherungsanlage 5 (Krematorium 4) » de Riedel u. Sohn, page 68.

Dans les « Tagesleistungen/Ouvrages journaliers », on lit en position 5 :

5: — « Fussboden Aufschüttung aufführen, stampfen und Fussboden betonieren im Gasskammer »

— « Parterre à remplir de remblai, à tasser et parterre à bétonner dans chambre à gaz. » en date du mardi 2 mars 1943.

Tagesbericht 2. März 1943

Arbeiter und Stundenzahl

Tag		Nacht	
Arbeiterzahl	Stundenzahl	Arbeiterzahl	Stundenzahl
1	1		
2	2		
3	3		
4	4		
5	5		
6	6		
7	7		

Verarbeitete Baustoffe

Baustoff	Stundenzahl

Art der Arbeit

1. Boden vorbereiten und mit Beton
2. Parterre mit Remblai füllen und verdichten
3. Aufschüttung des Bodens mit Zement
4. Stampfen des Bodens
5. Betonieren des Bodens
6. ...
7. ...

2.3.1943

6.4.1972

108

Annexe VII

Illustration 17 du Colloque... Dans Le Monde juif n° 107, cette illustration porte la légende suivante :

Archive du P.M.O. dossier « SCHLOSSEREI » (Bestellscheine der Zentral Bauleitung, 1943), page 385.

Commande du 13-2-43 de 12 Stück gasdichten Türen ca 30/40cm/12 portes étanches au gaz d'environ 30/40 cm » signé [*sic* !] du conducteur de travaux TEICHMANN et contresignée du directeur de la Bauleitung, le commandant S.S. BISCHOFF.

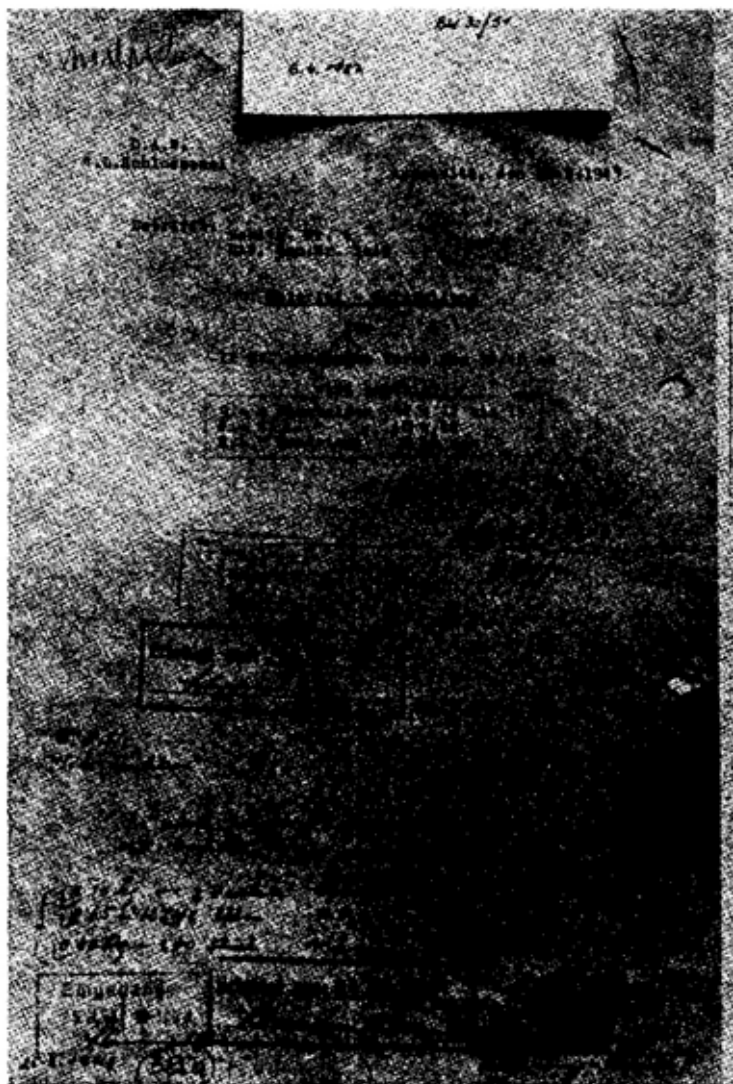


Annexe VIII

Illustration 18 du Colloque... Dans Le Monde juif n° 107, cette illustration porte la légende suivante :

Archive du P.M.O. dossier « SCHLOSSEREI » (Bestellscheine der Zentral Bauleitung, 1943), page 385a, verso de la page 385.

Exécution de la commande du 13-2-43 par les ateliers de serrurerie le 24, de menuiserie le 25, et tenue prête par les D.A.W. le 26 février 1943.



Annexe XIII



Illustration 35 du Colloque... légendée :

Nég. n° 860. Haie de camouflage du K V.

[97]

Si les murs d'une chambre à gaz sont bleus... ⁽⁴³⁾

1. IMPRESSION GÉNÉRALE

Le ton est polémique, discourtois ; des guillemets, des propos et des termes excessifs expriment la dérision, la malveillance. L'auteur relève, sans ménagement, des erreurs certes manifestes dans le rapport, mais en commet lui-même sans vergogne ; il monte en épingle, annexe à l'appui, ce qu'il appelle un mensonge de Leuchter. Beaucoup de considérations sont hors sujet, de sorte qu'une notable partie du texte est superflue.

2. ANALYSE DÉTAILLÉE

Les alinéas 1 à 11 sont consacrés à des rappels sur la genèse du rapport. Relevons seulement, alinéa 8 (p. II, 2^e col.), une assertion — qui sera complétée alinéa 15 — sur les raisons qui ont « motivé » Leuchter à accepter sa « périlleuse mission ».

[98]

Alinea 12 (p. III 1^e et 2^e col. : « L'exploitation [...] erroné »).

Jean-Claude Pressac nous dit qu'« Une personne troublée par ces résultats [ceux du rapport Leuchter] avança [...] que l'acide cyanhydrique n'avait jamais été employé, mais qu'un autre gaz, le Sarin (un anticholinestérasique) ⁽⁴⁴⁾ avait servi pour tuer les Juifs ». L'auteur considère que « ce réflexe explicatif de défense primaire peut paraître valable [*sic*] il est, sans discussion, historiquement erroné ». Ainsi, nous apprenons incidemment qu'un réflexe peut être valable, erroné, qu'il peut être erroné historiquement... En tout cas, le « Sarin » étant exclu « sans discussion », il faut absolument se cramponner à la thèse des gazages à l'acide cyanhydrique, ce à quoi l'auteur va s'employer dans la suite.

Alinea 13 (p. III, 2^e col. : « Quel point [...] supérieure ? »).

J.-C. Pressac énonce que le « point décisif du rapport » est la confrontation entre les taux de cyanures relevés, d'une part, dans une « chambre à gaz d'épouillage [...] de Birkenau (échantillon n° 32) donnant 1.050 mg/kg (milligrammes de

⁴³ A propos de « Les carences et incohérences du "rapport Leuchter" », de J.-C. Pressac, paru dans *Jour J* (s.d. [1988 ou 1989]). Il s'agit du premier rapport Leuchter relatif aux chambres à gaz supposées avoir existé à Auschwitz, Birkenau et Maidanek.

⁴⁴ Sarin: gaz, découvert en 1943, qui agit en pénétrant par les voies respiratoires ou par simple contact avec la peau. Il bloque l'action de la cholinestérase, une enzyme qui empêche la formation de l'acétylcholine. L'excès d'acétylcholine provoque la mort par destruction du système nerveux. Persistance du Sarin : 15 minutes à 1 heure (*Quid*, 1988).

cyanure par kilogramme de brique) », et, d'autre part, « dans l'ensemble des chambres à gaz homicides d'Auschwitz-Birkenau ». « Résultat déclenchant l'interrogation suivante : comment croire que des locaux, étant dits avoir servi quotidiennement à l'intoxication de milliers de victimes par l'acide cyanhydrique pendant un ou deux ans, ne recèlent que des traces infimes de cyanures alors que d'autres locaux, utilisés pour l'épouillage durant le même temps et avec le même gaz, présentent des restes d'une intensité [*sic*] cent [99] cinquante fois à mille fois supérieure ? » Comment croire cela, en effet.

Alinea 14 (p. III, 2^e col. : « Telles furent [...] incriminés »).

J.-C. Pressac estime que : « Les conclusions négatives que l'ingénieur [Leuchter] formula semblent avoir été développées en dehors du contexte chimique [*sic*]. » (Le point « 4.000 — Résumé et conclusions » du rapport ne fait effectivement pas état des résultats d'analyse chimique des échantillons prélevés.) Mais comment Pressac peut-il insinuer que ces conclusions auraient pu ne pas reposer sur un « contexte chimique » alors que, sur les 100 pages significatives que comporte l'édition originale du rapport — que J.-C. Pressac ne peut pas ne pas avoir consultée —, 47 sont des fac-similés de certificats d'analyses de laboratoire, résumées dans le graphique de l'appendice I que Pressac s'est bien gardé de joindre à sa « réplique » et que nous reproduisons en annexe. En outre, bien d'autres constatations — établies par ailleurs — conduisent à ne pas admettre que les locaux désignés comme anciennes chambres à gaz homicides aient été effectivement construits et utilisés à cette fin ; le rapport Leuchter ne fait que confirmer les doutes qui avaient été antérieurement exprimés, en apportant l'élément nouveau que constitue le dosage des cyanures, qui peut être considéré comme donnant une réponse définitive — et négative — au problème des chambres à gaz.

Alinea 15 (*ibid.*: « Ce qui vient [...] fonctionné »).

J.-C. Pressac considère « la version des négateurs [...] viciée par une évidence », à savoir que, « lié financièrement à Zündel, il était difficile à Leuchter, revenant de Pologne, d'affirmer froidement [*sic*] à son client que les chambres à gaz homicides avaient bel et bien fonctionné ». Voilà qui [100] témoigne d'une belle confiance en la moralité et la conscience professionnelle d'un expert ! Si Ernst Zündel a demandé ces investigations et en a assumé la très lourde charge financière, c'est qu'aucun organisme officiel, aucune juridiction ne les avait ordonnées avant lui, alors que cela eût dû être fait depuis longtemps. Et puis, s'il était peut-être « difficile » à Leuchter de rédiger un rapport dont les conclusions eussent été contraires aux souhaits de son commanditaire, on ne voit pas comment il eût pu éviter de les lui exprimer, fût-ce « tristement ». Il est habituel et normal que, dans un procès, le client paie, outre son avocat, l'expert que son action a conduit le tribunal à nommer, quelle que soit l'issue de la procédure. Remarquons aussi que les analyses des échantillons ont été faites dans un laboratoire indépendant, certes « lié financièrement » à son « client » Leuchter, mais cela n'impliquait pas l'« évidence » que ledit laboratoire ne pouvait fournir que des résultats qui satisfissent (?) Leuchter.

Un procédé de contestation consistant à poser un *a priori* établi sur une insinuation subjective à caractère diffamatoire est pour le moins inélégant.

Alinéa 16 (p. III, 2^e et 3^e col. : « La malhonnêteté [...] métrage »).

Relevons seulement, dans ce flot de jugements de valeur, d'outrances, l'assertion selon laquelle « le rapport Leuchter est irrecevable parce que réalisé dans

des conditions illégales ». La question de la recevabilité d'un document se pose peut-être pour la justice, elle ne se pose pas pour un chercheur, pour un historien, pour qui seule compte la vérité, fût-elle établie par un document *authentique* obtenu frauduleusement.

[101]

Alinéa 17 (p. III, 3^e col., à p. IV, 1^e col.: « L'article [...] visible »).

Ici l'auteur commence par indiquer « qu'il connaissait depuis longtemps » « le phénomène des "murs bleus" » alors qu'il n'en avait pas parlé dans son étude des Kremas IV et V et de « leurs chambres à gaz » (article cité dans le texte de présentation de S. Klarsfeld). Il parle des « installations d'épouillage et celles homicides » — comme si la réalité des chambres homicides était une certitude — pour dire qu'elles « étaient de conceptions strictement [*sic*] similaires », mais que « leurs procédures d'emploi [*sic*] étaient radicalement différentes ». Après avoir rappelé quelles sont, selon « la Degesch », les doses d'acide cyanhydrique provoquant la mort immédiate de l'homme — 0,3 g/m³ — et la destruction de tous les insectes — 5 g/m³, appliquée pendant 6 heures —, J.-C. Pressac précise, comme s'il s'agissait d'un fait historique, qu'à Birkenau, « la dose versée dans les chambres à gaz homicides était 40 fois létale (12 g/m³), ce qui tuait infailliblement un millier de personnes en moins de 5 minutes », sans toutefois indiquer la source de ses informations. Il n'a jamais été contesté que, si l'on parvient à enfermer un grand nombre de personnes dans un local clos exigü où l'on introduit la quantité nécessaire d'acide cyanhydrique, leur mort survienne très rapidement. L'opération suivante, à savoir l'évacuation des cadavres, est moins simple. J.-C. Pressac nous explique : « Après, l'aération était provoquée ou la ventilation actionnée. » Voyons cela de près. Nous savons que la supposée chambre à gaz homicide des Kremas II ou III était en réalité une morgue enterrée (Leichenkeller), et nous avons montré, dans une étude basée sur la lecture des plans, que le système de ventilation mécanique — par extraction — de cette salle — aspiration basse, entrée

[102] d'air frais haute —, adéquat pour renouveler l'atmosphère d'une cave, était tout à fait inefficace pour évacuer les gaz viciés *chauds* ⁽⁴⁵⁾ résultant d'un gazage de masse (1000 personnes à la température de 36,5 à 37 °C), d'autant plus que les orifices d'extraction, placés à ras du sol, auraient été obstrués par les cadavres entassés, ce qui interdisait pratiquement tout débit, quand bien même le système eût été réversible, ce qui ne semble pas avoir été le cas. J.-C. Pressac ne nous explique pas comment la ventilation des « chambres à gaz » des Kremas II et III était suffisamment efficace pour faire tomber une concentration en HCN proche de 12g/m³ à une valeur très inférieure à celle, «immédiatement mortelle pour l'homme », de 0,3 g/m³, et permettre ainsi l'entrée en toute sécurité des équipes d'enlèvement des cadavres. En ce qui concerne les Kremas IV et V, où les supposées chambres à gaz se trouvaient au rez-de-chaussée, au même niveau que les fours, et qui ne semblaient pas être équipés d'un système de ventilation mécanique, l'aération ne pouvait être obtenue que par le courant d'air résultant de l'ouverture des portes et des fenêtres et éventuellement accéléré par le tirage. Cette aération naturelle devait demander beaucoup de temps.

L'auteur poursuit : « Puis venait l'incinération des cadavres durant 24 heures (dans les crématoires II et III). » Dans le cas, justement, de ces crématoires II et III, J.-C. Pressac, qui ne semble pas s'être posé beaucoup de questions à propos de la ventilation de leurs « chambres à gaz », ne s'en pose pas du tout quant à la remontée

⁴⁵ Rappelons en outre que le gaz HCN est plus léger que l'air ($d = 0,947$) et tend donc à diffuser en s'élevant.

de 1000 cadavres de gazés du sous-sol au rez-de--chaussée, où se trouvent les fours, par

[103] un monte-charge de dimensions au plancher : 2,10 x 1,35 m, opération qui devait exiger aussi beaucoup de temps. Remarquons que l'incinération de 1000 cadavres en 24 heures par les Kremas II ou III, équipés chacun de 15 moufles, n'est possible que si l'on admet que chaque moufle pouvait brûler un corps en 22 minutes, ce qui, comparé aux valeurs données dans la littérature spécialisée, ⁽⁴⁶⁾ représente une performance exceptionnelle pour l'époque.

Continuons notre lecture : « Le temps de contact de l'HCN avec les murs des chambres à gaz homicides n'excédait pas une dizaine de minutes par jour à une température inférieure à 30°C ». Cette assertion, qui a pour but de préparer la « démonstration » qui suit, est fautive. Si l'on admet l'hypothèse du gazage de trains entiers de déportés rapportée dans la littérature, le « temps de contact » de l'HCN était certainement très supérieur à dix minutes par jour. Quant à la température, si, pour reprendre l'exemple donné, on entasse 1000 personnes dans une salle de 210 m² de plancher et de 2,60 m de haut (cas de la « chambre à gaz » des Kremas II et III), elle devait dépasser rapidement 30°C, chaque individu étant une source à 37°C. Poursuivons : « Dans les chambres d'épouillage des vêtements une concentration minimale de 5 g/m³ était utilisée durant plusieurs cycles quotidiens [...]. Cette saturation cyanhydrique pendant 12 à 18 heures par jour était renforcée par la chaleur dégagée de poêles (situés dans la chambre) fournissant une température de 30°C. Les murs étaient imprégnés d'HCN chaud au moins 12 heures par jour ce qui allait entraîner *in*

[104] *situ* la formation d'un colorant, le Bleu de Prusse [...]. L'apparition de murs bleus dans les chambres à gaz d'épouillage permet maintenant de les distinguer visuellement, de façon empirique [*sic*] mais avec une certitude absolue, de celles homicides où ce phénomène est absent. Sans apport thermique, le trop bref contact de doses cyanhydriques, pourtant élevées, avec les murs des installations homicides n'a pu provoquer un développement de la réaction qui soit appréciable, c'est-à-dire visible. » Nous voyons maintenant où J.-C. Pressac voulait en venir : Si les murs des chambres à gaz d'épouillage sont bleus, alors que ceux des chambres à gaz homicides ne le sont pas, c'est parce que les premières ont été portées à une température plus élevée que les secondes et qu'elles ont été saturées plus longtemps en HCN ! C'est faux en ce qui concerne la température puisque les « poêles » ne la portent qu'à « 30°C », alors que l'entassement humain à gazer serait à 37°C, et c'est faux en ce qui concerne la saturation si l'on considère « la dose versée dans les chambres à gaz homicides » (12 g/m³) et le temps de contact puisque, nous dit-on, des millions de gens ont été gazés (voy. d'ailleurs la maquette du musée d'Auschwitz, qui prétend illustrer l'extermination massive : dans la « chambre à gaz », des monceaux de cadavres — qu'il faut monter au rez-de-chaussée —; dans la « salle de déshabillage », des condamnés qui attendent leur tour... Les « chambres à gaz » n'auraient pas été saturées en HCN ?). En vérité, il me semble que le phénomène des « murs bleus » résulte tout simplement du fait que les chambres à gaz d'épouillage étaient de véritables chambres à gaz, recevant fréquemment de fortes doses d'acide cyanhydrique, et que les « chambres à gaz » homicides, dont les murs ne sont, paraît-il, pas bleus, n'ont jamais été des chambres à gaz homicides. Les quantités

⁴⁶ Voy., notamment, une lettre de lecteur dans *Historische Tatsache* n° 9, pp. 35-37 : « l'ancienne crémation à l'air chaud [...] exigeait en moyenne [...] 90 minutes par corps ».

[105] infinitésimales d'HCN relevées dans les matériaux constitutifs de ces supposées chambres à gaz homicides, qui étaient en réalité des morgues, peuvent résulter d'opérations de désinfection.

Alinea 18 (p. IV, 1^e col.: « Concernant [...] homicides »).

L'auteur relève une première incohérence de « Faurisson » que nous ne voyons pas car il s'appuie sur l'hypothèse d'une existence réelle de chambres à gaz homicides et d'une différence de « processus opératoire » entre ces chambres et les chambres d'épouillage, alors que, nous l'avons vu, il n'y aurait eu, en fait, qu'une différence dans les doses d'HCN versées : 12 g/m³ pour les humains, 5 g/m³ pour les poux, la température étant de 37°C dans le premier cas — source humaine—, de 30°C dans le second — par les « poêles », J.-C. Pressac *dixit*. Les arguments qui ont conduit Faurisson à nier « farouchement toute réalité [aux chambres à gaz] homicides » ont été abondamment développés par ailleurs ; ils excluent, et pour cause, toute idée d'une différence de processus opératoire.

Alinea 19 (p. IV, 1^e et 2^e col. : « Quant à la seconde [...] fonction... »).

J.-C. Pressac impute la seconde incohérence à Leuchter, qui « devait reconnaître qu'au moins deux des trois locaux suspects de Majdanek étaient homicides, puisque les zones bleutées ne manquaient pas sur leurs murs. Contre l'évidence, Leuchter leur dénia cette fonction ». Ainsi, alors qu'on nous avait « démontré » précédemment que, si murs bleus il y avait, c'est qu'il s'agissait d'une chambre à gaz d'épouillage, voici maintenant qu'à Majdanek, si murs bleus il y a, c'était une chambre à gaz homicide ! Comprenne qui pourra ; pour ma part, je n'y vois que... du bleu.

[106]

Alinéa 20 (p. IV, 2^e col. : les « traces [...] rapport »).

J.-C. Pressac prétend que « Les traces "infinitésimales" de cyanures retrouvées dans les anciennes chambres à gaz homicides des crématoires d'Auschwitz-Birkenau génèrent Faurisson [qu'en sait-il ?] qui attendait un résultat totalement négatif conforme à sa "vision" ». Il considère que dire que ces « infimes traces provenaient de désinfections au Zyklon-B » est une reprise de « la plus éculée [des] contre-vérités [de Faurisson] ». Que « l'acide cyanhydrique [...] ne possède aucune activité bactéricide » n'empêche pas qu'il était parfaitement justifié de l'utiliser pour détruire les poux qui pouvaient subsister sur les cadavres transportés dans les morgues et les rats qui risquaient d'y pulluler. Les propos de l'auteur dans ce passage de son article sont inutilement malveillants et outranciers.

Alinéa 21 (p. IV, 2^e et 3^e col. : « L'écart [...] 1983.) »).

Ce texte est exclusivement polémique, dépourvu de toute argumentation. Le chiffre de « 1.352.980 » morts (juifs ?) au camp d'Auschwitz donné par une « N.D.L.R. » est à rapprocher de celui — 74.000 — indiqué dans *Le Monde* daté 24-25 septembre 1989, p. 8 (cité dans *Revision* n° 8, octobre 1989, p. 2).

Alinéa 22 (p. IV, 3^e col. : « La publication [...] bizarreries »).

Texte exclusivement polémique sur la version française du rapport Leuchter, sans argumentation. Annonce « des bizarreries » dans cette version.

Alinéa 23 (p. IV, 3^e col., à p. V, 1^e col. : « Mentionner [...] musées »).

Texte presque exclusivement polémique, montant en épingle, en termes outranciers, des détails sans influence sur

[107] le fond. Qu'importe que les S.S. n'aient jamais dessiné un plan du Krema V, que la copie restante du Krema III soit incomplète, que Leuchter se soit procuré les plans au musée d'Auschwitz ou chez Faurisson ! J.-C. Pressac met une nouvelle fois en cause « l'impartialité, déjà entièrement hypothéquée, de l'ingénieur [Leuchter] », qui « mentait sur ses sources », sans présenter la moindre critique sur le fond.

Alinéa 24 (p. V, 1^e col., à p. VI, 1^e col. : « Les prélèvements [...] échantillon n° 32 »).

J.-C. Pressac déclare d'abord que « Les prélèvements effectués par Leuchter étant illégaux, l'auteur n'évoquera leurs concentrations en cyanures que sous condition expresse qu'elles soient vérifiées par une expertise chimique officielle », mais qu'« En les admettant sous réserve comme valables, certains résultats, pouvant paraître inattendus à première vue, s'expliquent logiquement [sic] ». L'auteur commente ensuite les résultats d'analyse dans l'ordre, de gauche à droite, du graphique présenté dans le rapport Leuchter (voy. annexe).

« *Crématoire II* ».— J.-C. Pressac constate que « les sept échantillons ne comportent pas de cyanures » alors que : « Pourtant, la chambre à gaz du II (dite L-Keller 1) fut la plus utilisée du camp. » (Qu'en sait-il ?) Il explique que cette « absence de cyanure viendrait de leur solubilisation par les eaux de pluie et celles de la nappe phréatique ». Il rappelle qu'en 1945, une recherche de cyanures sur « six ouvertures (ou "grilles") en zinc [...] trouvées dans les ruines du crématoire II » a abouti à des résultats positifs, en précisant que « les réactions mises en œuvre sont spécifiques des cyanures et peu sensibles, c'est-à-dire nécessitant qu'une [108] forte quantité de cyanures soit présente pour que la réaction se développe ». Autrement dit, les analyses pratiquées en 1945 auraient démontré qu'il avait pu se trouver beaucoup de cyanures dans les « ouvertures en zinc » du Krema II. J.-C. Pressac se garde bien de donner pour explication à la présence de ces cyanures qu'ils pourraient provenir des désinfections de la morgue ; pour lui, du moment que le laboratoire américain n'a pas trouvé de cyanure dosable dans les échantillons provenant des ruines du Krema II, c'est la preuve qu'il y en avait sans doute beaucoup...

« *Crématoire III* ».— L'auteur explique les deux résultats positifs par le fait que la « L-Keller 1 » de ce Krema « est nettement moins humide que celle du II », et annonce que « Les deux négatifs seront expliqués plus loin ».

« *Crématoire IV* ».— Selon J.-C. Pressac, « Les résultats devraient être tous négatifs » du fait que « le crématoire IV aurait à peine fonctionné ». « La présence de cyanures s'explique parce que Leuchter "opéra" sur des briques appartenant non au crématoire IV mais au V dont les chambres à gaz homicides avaient été amplement utilisées durant l'été 44. » L'auteur relève une « erreur » de Leuchter quant à la « superficie des trois anciennes chambres à gaz du crématoire IV » ; il annonce qu'il « reviendra sur cette erreur ».

« *Crématoire V* ».— J.-C. Pressac indique que « Ces résultats [deux négatifs, deux positifs] sont conformes à l'histoire du bâtiment », et il nous conte cette histoire. Les résultats d'analyse ne seraient que des « approximations grossières » (*sic*) du fait que des « manipulations avaient mélangé les briques ». Leuchter aurait encore commis une erreur dans « la surface des trois puis quatre chambres à gaz [109] du V ». L'auteur fait aussi allusion à des « fosses d'incinération à ciel ouvert » qui auraient été « creusées » en remplacement du « four à 8 creusets

incinérateurs », devenu « inutilisable », du Krema V. Alors que l'incinération d'un corps humain au moyen d'un bûcher en plein air est obtenue sans difficulté si l'on dispose du combustible nécessaire, il en va tout autrement dans une fosse ; on ne voit pas comment la combustion de cadavres — de combustible solide en général — pourrait être entretenue en l'absence d'apport suffisant d'oxygène, lequel ne peut, en ce cas, être amené que du haut vers le bas, en contrariant le flux des gaz brûlés. Il nous semble que l'incinération de cadavres dans des fosses ne pourrait être réalisée que par une alimentation constante en combustible liquide, opération coûteuse et de mise en œuvre difficile. La question des « fosses d'incinération » a toujours soulevé des objections quant à la possibilité physique de leur fonctionnement.

Le prélèvement au « Zentral Sauna », donne l'occasion à J.-C. Pressac de faire seulement un commentaire désobligeant sur « Faurisson ».

« *Crématoire I* ». [Rappelons qu'il s'agit du crématoire du camp d'origine (Auschwitz I), maintenu en état de conservation]. — J.-C. Pressac estime que « les taux de cyanures auraient dû être les plus faibles », « [la] morgue ayant été peu utilisée en chambre à gaz ». « L'explication de ce taux exceptionnel » (?) résiderait dans le fait que « Les parois de [la] morgue/chambre à gaz ne furent jamais exposées au soleil, à la pluie, à la neige (facteurs contribuant à la diminution des cyanures) ainsi que l'étaient et le sont les autres crématoires ». Et J.-C. Pressac voit, dans « les résultats de Leuchter », s'ils « sont confirmés après des dosages [110] toxicologiques officiels », « la preuve matérielle irréfutable de l'emploi homicide qui manquait aux historiens ». Remarquons que « ce taux exceptionnel », de 7,9 mg/kg relevé dans l'échantillon 29 est du même ordre de grandeur que celui (6,7 mg/kg) mesuré dans l'échantillon 9 du Krema III, dont les ruines sont depuis longtemps exposées au soleil, à la pluie, à la neige ; J.-C. Pressac aurait pu voir là aussi, *a fortiori*, « la preuve matérielle irréfutable de l'emploi homicide » de la « L-Keller 1 » de ce Krema, alors qu'il ne semble donner, comme explication des taux positifs « (1,9 et 6,7 mg/kg) », que la constatation qu'elle est nettement moins humide que celle du II !

Quant au « prélèvement de référence » n° 32 effectué « dans l'installation d'épouillage BW 5a », il n'aurait aucune valeur, car Leuchter « aurait conduit », s'il avait procédé à une « expertise » qui « aurait été là suicidaire », « à l'impossibilité d'y gazer (même les poux) ». Avec un taux de cyanures de 1 g par kg de briques, on devait bien pourtant gazer quelque chose dans l'installation d'épouillage BW 5a !

Alinéa 25 (p. VI, 1^e col. : « Les capacités [...] tenir compte »).

Contestation des « capacités incinératrices des fours » données par Leuchter ; J.-C. Pressac les considère comme « dérisoires ».

Alinéa 26 (*ibid* : « Dernier [...] atterrant »).

Discussion sur le risque éventuel d'explosion du mélange air-gaz cyanhydrique en présence des produits incandescents des fours crématoires. J.-C. Pressac prétend qu'il n'y avait aucun risque parce que la dose de 12 g d'HCN par mètre cube que « les S.S. utilisaient [...] en homicide » était « largement en-dessous du seuil de 67,2 g/m³ », limite inférieure

[111] d'inflammabilité. Certes, mais quel concepteur-projeteur d'un hypothétique complexe chambres à gaz homicides collectives — fours crématoires à feu ouvert prendrait la responsabilité de décider la construction d'une installation dans laquelle, à la suite de la simple ouverture d'une porte, un gaz inflammable, même en

faible concentration dans l'air, serait inévitablement en contact, aspiré par le tirage, avec une source en ignition ? Qui le garantirait que, par suite d'une erreur, la dose homicide de 12 g/m³ ne serait pas un jour fortement majorée, au point de se rapprocher du seuil d'explosivité ? Pour passer de 12 g/m³ à 67,2 g/m³, il n'y a qu'un facteur 6. Ce n'est pas pour rien qu'on interdit de fumer près des distributeurs d'essence, bien que le risque soit minime au point que certains pompistes fument. Aussi, l'outrance des propos de conclusion de J.-C. Pressac, qui affirme que « [les] crématoires et chambres à gaz n'étaient pas prêts [*sic*] d'exploser », est mal venue.

Alinéa 27 (p. VI, 1^e et 2^e col. : « Les fosses [...] "critique" »).

Il est encore question ici des « fosses d'incinération » qui, selon le niveau, à l'époque, de la nappe phréatique, auraient pu ou non exister. Nous n'approfondirons pas cette question, qui n'a pas de rapport direct avec les chambres à gaz ; notre opinion sur les « fosses d'incinération » a été exprimée dans l'étude de l'alinéa 24 (crématoire V).

Alinéa 28 (p. VI, 2^e et 3^e col., à p. VII, 1^e col. : « L'extrait français [...] toujours pas »).

L'auteur estime que « L'extrait français publié dans les *Annales* n'est pas exploitable par les historiens parce que les plans indiquant la localisation des prélèvements dans les crématoires manquent », et il considère, s'exprimant en termes excessifs, comme sans valeur le « travail » de Leuchter, [112] qui « a déshonoré son titre d'ingénieur ». Il décrit, successivement pour les crématoires I, II, III, IV et V (les deux derniers « traités ensemble ») « ce qu'il est possible de retirer de ses plans de localisation des prélèvements ». C'est un historique fastidieux, tournant parfois à l'anecdote, au roman noir, difficile à suivre, mettant une fois de plus en cause la méthode employée par Leuchter : « Les mesures furent faites [dans les Kremas IV et V] n'importe comment et les prélèvements effectués n'importe où. » « Leuchter n'essaya même pas ensuite de comprendre pourquoi », etc.

Alinea 29 (p. VII, 1^e col. : « Que Leuchter [...] infamant »).

Critique acerbe du travail de Leuchter, qui aurait proposé aux historiens « des plans des crématoires IV et V falsifiés, aux dimensions absurdes [...] », « triplé toutes les surfaces rapportées », « créé [...] une cloison fantôme [...] », « conçu un nouveau modèle de crématoire IV, le "kurz" ou "raccourci" [...] », etc. Toute cette critique, à laquelle seul Leuchter pourra répliquer, tend en fait à masquer la faiblesse des arguments de J.-C. Pressac.

Alinea 30 (*ibid.*, « Ces ultimes [...] véreux »).

Dans ce texte, dont presque chaque mot est outrancier, J.-C. Pressac considère que « Ces ultimes erreurs, s'additionnant aux autres et de leur seul poids, enfonce définitivement le *rapport Leuchter* ». Dont acte.

La suite de l'article porte le sous-titre : « Le K.L. Lublin-Maidanek ».

Alinea 31 (p. VII, 1^e et 2^e col. : « Ici [...] valeur »).

On peut résumer ce passage, rédigé encore en termes [113] outranciers, par cet extrait de la dernière phrase : « les appréciations de Leuchter [...] n'ont aucune valeur ».

Alinea 32 (p. VII, 2^e col. : « Selon [...] Leuchter »).

Rappel de ce qu'apprend « l'historiographie officielle » : il y aurait eu à Majdanek des chambres à gaz homicides « à fonctionnement mixte, à l'acide cyanhydrique (HCN) ou à l'oxyde de carbone (CO) » ; « ces chambres à gaz restent mal connues ». Annonce de « succinctes descriptions qui seront complétées des remarques de Leuchter ».

Alinea 33 (p. VII, 2^e et 3^e col. : « Les deux premières [...] restant »).

Description et historique des « deux premières » chambres à gaz dites (*sic*) homicides, aménagées dans une baraque en bois dont « La marche [...] est dite avoir été mixte, HCN et CO ». « Il est vraisemblable que ces deux chambres à gaz de fortune ont servi à l'épouillage des effets avec du Zyklon-B (HCN). » Leuchter n'aurait pas vu la baraque en question. Ce texte est sans intérêt pour le sujet.

Alineas 34 à 36 (p. VII, 3^e col., à p. VIII, 2^e col. : « Le bloc [...] sur ce point »).

Il est question ici d'un bloc de « trois chambres homicides » qui auraient été utilisées à l'origine comme chambres à gaz d'épouillage utilisant d'abord « la chaleur sèche » puis le « gaz cyanhydrique (Zyklon-B) ». Ce texte long et fastidieux est sans rapport avec le sujet.

Alinea 37 (p. VIII, 2^e col. : « Une dernière [...] épouillage »).

L'auteur nous apprend qu'« Une dernière transformation du bloc aboutit à la création de chambres à gaz homicides à l'oxyde de carbone » et qu'« Il ne peut exister

[114] le moindre doute sur la criminalité de cet aménagement, puisque le CO, s'il est mortel pour les animaux à sang chaud (dont l'homme), n'a pas la moindre utilité en épouillage ». Le monoxyde de carbone, en effet, n'est pas connu comme agent insecticide ; c'est un gaz industriel employé comme combustible et pour ses propriétés réductrices. Il est curieux que J.-C. Pressac n'insiste pas davantage sur l'absence de propriété insecticide du CO pour tenter de ridiculiser Leuchter, car celui-ci, sur le plan de son rapport intitulé (dans le cartouche) *Experimental Gas Chambers (Delousing)*, a dénommé deux des trois locaux représentés (correspondant aux pièces A et B1 du plan joint à l'article) : *CO Delousing Chamber* (chambre d'épouillage au CO). Cela fait penser qu'il existe peut-être malgré tout un léger doute dans l'esprit de l'auteur quant à la « criminalité » de ces locaux, lesquels auraient pu être des chambres d'essai de désinsectisation au CO ou utilisées à tout autre usage ou expérimentation. Il faudrait avoir aussi la preuve que le gaz employé était bien de l'oxyde de carbone...

Alineas 38 et 39 (p. VIII, 2^e et 3^e col. : « Le local B [...] apprentis »).

Historique de la transformation et descriptif des locaux B et A (voy. le plan joint à l'article). J.-C. Pressac explique que « la [pièce] B1 fut équipée d'une arrivée de CO composée d'un tuyau métallique [...] et relié initialement à une bouteille d'acier contenant de l'*oxyde de carbone liquide* ». Étant donné qu'il s'agit ici du *monoxyde* de carbone (CO), rappelons (ou apprenons) à J.-C. Pressac que la température critique de ce gaz étant de -139°C, il est impossible de le conserver liquéfié à la température ambiante : c'est un gaz *comprimé* et non un liquide qui est contenu dans les bouteilles.

[115]

Alinéa 40 (p. VIII, 3^e col. : « L'emploi [...] victimes »).

L'auteur admet que « L'emploi des espaces A, B1 et B2 en chambres à gaz homicides à l'HCN paraît difficile et reste aléatoire » ; il explique pourquoi, et on le suit volontiers.

Alinéa 41 (*ibid.* : « En fonction [...] plafond »).

Revenant tant soit peu sur ce qu'il a dit précédemment, « l'auteur pense que le local A n'a pas pu fonctionner de manière homicide avec du Zyclon-B » [mais que] « Dans les pièces B1 et B2, la technique semblerait possible, mais une utilisation réelle est improbable ». On est dans le confus et la conjecture.

Alinéa 42 (p. VIII, 3^e col., à p. IX, 1^e col. : « A la libération [...] 1945 »).

Suite de l'historique de la transformation du bloc. « Toutes ces modifications sont postérieures à 1945. » (Elles n'ont donc qu'un intérêt limité pour l'étude des chambres à gaz homicides.) J.-C. Pressac nous dit que « Cinq bouteilles d'acier de CO furent retrouvées dans le camp » et qu'« Après analyse chimique de leur contenu, deux furent installées dans l'appentis ».

On aimerait voir le résultat de cette analyse ; ces bouteilles contenaient-elles effectivement du CO ? A quel usage étaient-elles destinées ?

Alinea 43 (p. IX, 1^e et 2^e col. : « Leuchter [...] dangereux" »).

J.-C. Pressac met ici une nouvelle fois en cause le sérieux du travail de Leuchter et son honnêteté intellectuelle. Leuchter n'était pas censé connaître « l'état d'origine » des installations qu'il a examinées. Sa mission était « d'expertiser les crématoires qui existent encore en Pologne ainsi que les [116] présumées chambres à gaz ». ⁽⁴⁷⁾ [J.-C. Pressac semble avoir passé beaucoup de temps à l'étude de la construction et des différentes modifications qu'ont subies les installations de crémation des anciens camps de concentration (voy. notamment son article du *Monde juif* n° 107). A-t-il pour autant démontré la réalité de chambres à gaz homicides ? Nous ne le pensons pas.] L'auteur relève ensuite, parlant de Leuchter, « La plus belle "perle" de ses élucubrations [qui] revient au "trottoir" qu'il "expertise" ainsi [point 12.006 de son rapport] » (suit le texte du point 12.006,⁽⁴⁸⁾ puis un extrait du point 17.005 ⁽⁴⁹⁾).

Il est évident que Leuchter a commis là une fâcheuse erreur : tous les gaz sont miscibles, il ne pouvait y avoir accumulation de gaz HCN dans une tranchée, surtout à l'extérieur, d'autant moins que ce gaz étant plus léger que l'air, il diffuse en s'élevant. Mais curieusement, J.-C. Pressac, dans sa citation de la « perle » de Leuchter, ne donne pas cette explication, comme si elle allait de soi, pour lui et pour ses lecteurs ; il se contente de contester « [faux. Bien au contraire] » que la tranchée était à l'abri du vent (ce qui est contestable en effet).

Alinéa 44 (p. IX, 2^e col. : « La sixième [...] mécanique »).

Il est question ici de « La sixième chambre à gaz [désignée de C] [*sic*] » (qui n'est pas qualifiée d'homicide ni dite homicide). Ce « local C », explique J.-C. Pressac, est « contigu à la salle des douches. Cette proximité a entraîné une

⁴⁷ Voy. *Annales d'histoire révisionniste* n° 5, p. 61.

⁴⁸ *Op. cit.*, pp. 81-82.

⁴⁹ *Op. cit.*, p. 98.

regrettable confusion dans les années 1950-1960, aboutissant à présenter souvent la salle de douches comme une [117] chambre à gaz homicide (le toxique gazeux étant censé diffuser des pommeaux) ». Bien que cela ne soit pas dit explicitement, l'auteur reconnaît enfin que la fameuse chambre à gaz de Maidanek n'était que ce qu'elle paraissait être, à savoir une *salle de douches* (qu'en pensent M^{me} Wormser-Migot, G. Wellers, et C^{ie} ?).

La dernière phrase de cet alinéa est savoureuse : « L'emploi homicide de ce local n'est concevable qu'à deux conditions : suppression du vasistas susceptible d'être brisé par les victimes [tiens !] et ajout d'une ventilation mécanique. » C'est la moindre des choses. La psychologie de J.-C. Pressac est pour le moins curieuse : il considère un local ayant une réputation suspecte, en fait, dans son esprit, une chambre à gaz homicide, puis il suppose ce qu'il faudrait en retrancher et y ajouter pour que son « emploi homicide » soit « concevable » ! C'est, à n'en pas douter, la mort dans l'âme que J.-C. Pressac a dû renoncer à voir dans cette « sixième chambre à gaz [désignée de C] » l'installation homicide de ses rêves.

Alinéa 45 (p. IX, 2^e et 3^e col. : « Après [...] prononcer »).

L'auteur décrit ici le fonctionnement du « local C » en « chambre à gaz d'épouillage des vêtements ». Ah ! « si l'emplacement du vasistas avait été comblé », « En emploi homicide, il aurait pu devenir la chambre à gaz la plus "performante" du camp ». Maudits soient donc les vasistas incongrus... Mais on ne sait jamais, peut-être ce vasistas était-il absent « à la libération » ? Ne le sachant pas, « l'auteur ne peut actuellement se prononcer ». (Relevons au passage une impropriété de J.-C. Pressac : le gaz cyanhydrique n'est pas « rendu [...] plus léger que l'air » du fait de [118] la ventilation par de l'air chaud; il est *toujours* plus léger, puisque sa densité est inférieure à 1.)

Alinea 46 (p. IX, 3^e col. : « Leuchter [...] argumentation »).

J.-C. Pressac constate que « Leuchter admet que le local C fut utilisé en épouillage [...] mais [...] exclut d'office l'usage homicide ». Avec quelque réticence, l'auteur est pour une fois d'accord avec Leuchter.

Alinea 47 (*ibid.* : « La septième [...] estimable »).

Nous en arrivons à « la septième [et dernière] présumée chambre à gaz homicide ». Il faut lire ce que « La directrice adjointe du Musée a affirmé à l'auteur » au sujet de cette chambre à gaz : elle « avait très peu, mais vraiment très peu servi, ce qui signifie en clair qu'elle n'a pas servi du tout » [*sic*]. Mais, « pour ne pas heurter la croyance populaire qui veut qu'un crématoire comporte obligatoirement une chambre à gaz homicide (comme dans les crématoires d'Auschwitz-Birkenau) », « Cette fiction est maintenue » ! Nous supposons que par « cette fiction », il faut entendre que « la septième présumée chambre à gaz homicide » de Majdanek n'a jamais été homicide. La suite n'est pas moins intéressante : « Outre cette information verbale [de Mme la directrice adjointe du musée], dans un récent historique du camp, la présence d'une chambre à gaz [homicide ?] n'est pas indiquée dans la description de l'aménagement intérieur du nouveau crématoire et pour cause, puisque la pièce incriminée est désignée de morgue sur un plan-projet allemand de la bâtisse. » Pourquoi alors ne pas croire que n'étaient pas non plus des chambres à gaz les locaux des Kremas d'Auschwitz-Birkenau « désigné[s] de morgue » (Leichenkeller) sur les plans ?

[119]

J.-C. Pressac abandonne définitivement l'« usage homicide avec Zyklon-B » de « la septième présumée chambre à gaz homicide » en raison de « sa position enclavée dans le bâtiment », de l'absence de toute « trace restante », d'« une ventilation artificielle », et, « Dans l'hypothèse d'une aération naturelle par courant d'air » (*sic*), par le fait qu'« une évacuation complète du crématoire aurait été nécessaire pour une durée difficilement estimable ».

Ici encore, J.-C. Pressac est donc en accord avec Leuchter.

Alinea 48 (p. IX, 3^e col. : « Toujours [...] explosé »).

Cette courte péroraison est une dernière flèche lancée à Leuchter, « Toujours victime de ses faux calculs », pour qui, « à l'ouverture des portes, le crématoire aurait explosé ». J'ai donné mon opinion sur l'explosivité de l'HCN dans l'étude de l'alinéa 26.

3. CONCLUSION.

Certes, les échantillons rapportés de Pologne par Leuchter ont sans doute été prélevés sans autorisation, et non officiellement, sous contrôle d'un huissier. Certes, Leuchter a pu obtenir directement de Faurisson certains plans et documents qui étaient son rapport, et que les services polonais lui auraient peut-être refusés ; quelle importance, si ces plans et documents sont authentiques ? Il a pu commettre quelques erreurs dans le calcul des superficies de certains locaux, dans l'évaluation des « capacités incinératrices » des fours crématoires ; il a pu exagérer les risques d'explosion du mélange air-gaz HCN, sembler ne pas connaître une propriété élémentaire des gaz, et il s'est trompé en écrivant (point 16.002) que le Leichenkeller 1 des Kremas

[120] II et III n'avait pas d'installation de ventilation. Je ne crois cependant pas que cela remette fondamentalement en cause la valeur des conclusions de son rapport. En particulier, sous réserve de la représentativité réelle des prélèvements effectués, l'examen des résultats d'analyse du laboratoire fait apparaître un tel écart — d'un facteur 100 — dans les concentrations en cyanures mesurées dans les échantillons entre, d'une part, ceux qui proviennent des supposées chambres à gaz homicides — ordre de grandeur 10 mg/kg —, et, d'autre part, celui extrait d'une véritable chambre à gaz (d'épouillage) — plus de 1 g/kg — qu'il est bien difficile de croire encore qu'ont existé et fonctionné, à Auschwitz-Birkenau, des chambres à gaz d'exécution en masse. Il est en conséquence justifié d'exprimer les mêmes doutes en ce qui concerne Majdanek et d'autres camps de Pologne (les historiens sont aujourd'hui d'accord pour admettre qu'il n'y a jamais eu de gazages dans tout l'ancien Reich).

Sans doute, dans le cas des Kremas II et III, aurait-il été opportun de prélever et d'analyser des échantillons provenant de l'autre grande morgue enterrée — le Leichenkeller 2 — de ces crématoires, que la littérature désigne comme ayant été « la salle de déshabillage » (voy. encore la maquette du musée d'Auschwitz), et dont il est logique de supposer qu'elle devait périodiquement subir aussi des opérations de désinfection au Zyklon B et révéler par conséquent dans ses matériaux de construction des traces de cyanures. Indiquons qu'une opération de désinfection des sous-sols des Kremas II et III ne devait pas présenter plus de difficultés que celle d'un bâtiment banal, qu'il faut ensuite ventiler en ouvrant portes et fenêtres, par courant d'air naturel. Bien au contraire, le système de ventilation mécanique de l'ensemble des locaux en sous-sol de ces Kremas était parfait-

[121]

tement adapté à l'obtention d'un renouvellement de l'air en toute sécurité, le ventilateur refoulant les gaz viciés au-dessus du toit du bâtiment. Il a été démontré que cette ventilation aurait été bien plus difficile et dangereuse après un gazage de 1.000 personnes dans le Leichenkeller 1.

Le texte de J.-C. Pressac apparaît ainsi comme une tentative désespérée de nous démontrer, au moyen d'arguments spécieux, qu'en dépit de toutes les objections, pour lui comme pour son maître à penser Georges Wellers : « Les chambres à gaz ont existé ».

Dans son analyse d'un rapport de l'Institut d'Histoire Contemporaine de Munich, daté de novembre 1989, citant le « pharmacologue et toxicologue français Jean-Claude Pressac », le publiciste allemand Udo Walendy (*Historische Tatsachen* n° 42, pp. 34-36) emploie, pour qualifier la citation, l'expression *Wortschwall* (verbiage). Cette opinion ne pourrait-elle pas s'appliquer à l'ensemble du texte ? Et, puisqu'il est aussi question de poux dans cette affaire, notre spécialiste ne s'est-il pas surtout évertué, faute de mieux, à en chercher dans la tête de Leuchter ?

Nous apprenons que fin 1990 doit paraître en Allemagne une réfutation du rapport Leuchter, et qu'une équipe de techniciens allemands a entrepris aussi des investigations à Auschwitz. Le dossier des chambres à gaz n'est pas clos. Le sera-t-il un jour ?...

Novembre 1989.

Source du document de la page suivante: rapport Leuchter du 5 avril 1988.

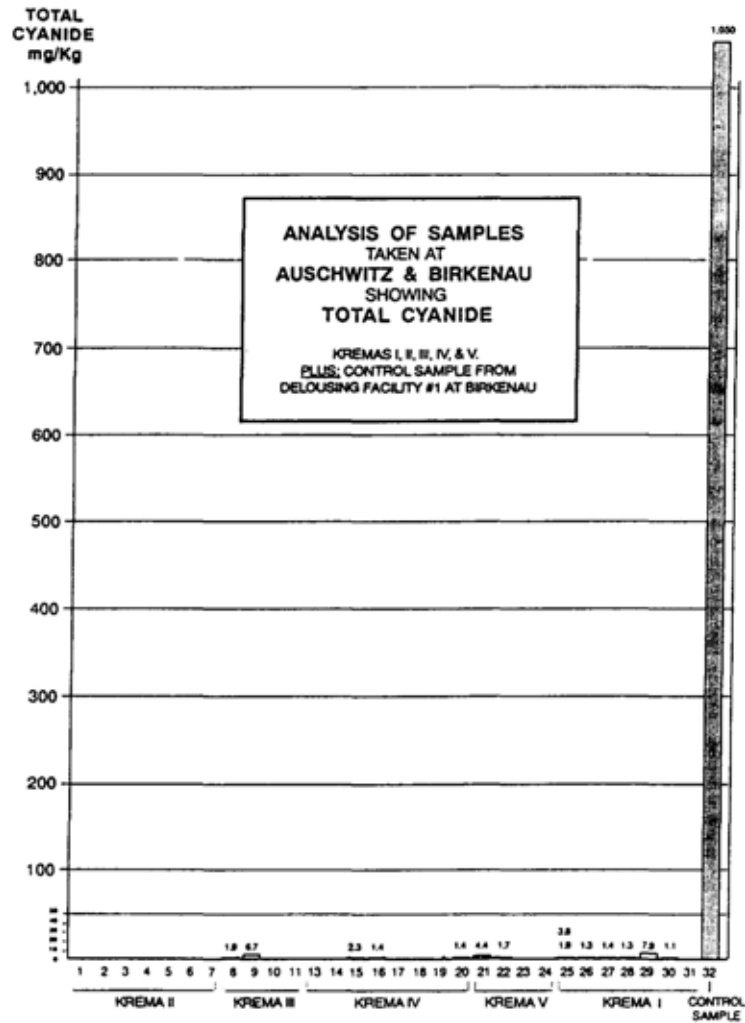


Table des matières

Le chimiste, la batterie de camion et...les chambres à gaz (à propos de *Si c'est un homme*) 7

Les caves du crématoire ou les colères de M. Wellers (à propos de *Les chambres à gaz ont existé*) 23
Annexes 45

Comment on démontre, « par l'absence », l'existence des chambres à gaz de Birkenau 61
Annexes 75

Si les murs d'une chambre à gaz sont bleus... (à propos du rapport Leuchter) 97
Annexes 122

Achevé d'imprimer par Corlet SA, 14110 Condé-sur-Noireau. N° d'imprimeur 18560, Dépôt légal: juin 1991.

AAARGH

SITE CRÉÉ EN 1996 PAR UNE ÉQUIPE INTERNATIONALE

<http://vho.org/aaargh>

<http://aaargh.com.mx>

Un tribunal a demandé à certains fournisseurs d'accès de "filtrer" l'accès à nos sites. Les lecteurs français, et eux seuls, devront donc aller chercher des anonymiseurs:

http://www.freeproxy.ru/en/free_proxy/cgi-proxy.htm

Ou chercher sur Google (anonymiseur, anonymizer, proxies, etc.)

FRANÇAIS ! FRANÇAISES ! SI VOUS VOULEZ SAVOIR CE QU'ON VOUS CACHE, IL FAUT RECOURIR AUX ANONYMISEURS. FACILES

ET GRATUITS. EXEMPLES:

TAPEZ

[HTTP://ANON.FREE.ANONYMIZER.COM/HTTP://WWW.AAARGH.COM.MX/](http://ANON.FREE.ANONYMIZER.COM/HTTP://WWW.AAARGH.COM.MX/)

OU: [HTTP://AAARGH.COM.MX.NYUD.NET:8090](http://AAARGH.COM.MX.NYUD.NET:8090)

OU: [HTTP://VHO.ORG.NYUD.NET:8090/AAARGH](http://VHO.ORG.NYUD.NET:8090/AAARGH)

OU : [HTTP://ANONYMOUSE.ORG/CGI-BIN/ANON-WWW.CGI/HTTP://VHO.ORG/AAARGH/](http://ANONYMOUSE.ORG/CGI-BIN/ANON-WWW.CGI/HTTP://VHO.ORG/AAARGH/)

EN UN CLIC VOUS ÊTES SUR L'AAARGH, *BINOCHÉ OR NOT BINOCHÉ* !

FAITES-EN UNE LISTE ET COLLEZ-LA SUR VOTRE BUREAU.

OU ALORS AYEZ RECOURS À UN FOURNISSEUR D'ACCÈS QUI SOIT HORS DE FRANCE, LE SEUL PAYS QUI CÈDE À L'OBSCURANTISME.

Nous travaillons en français, en anglais, en allemand, en espagnol, en italien, en roumain, en russe, en tchèque, en danois, en indonésien, en portugais, en hébreu, en polonais, en suédois, en néerlandais et flamand, en arabe, en hongrois, en turc, en serbe et en croate... en attendant les autres. Un peu d'instruction ne fait pas de mal...

LES PÉRIODIQUES DE L'AAARGH

<http://revurevi.net>

Conseils de révision

Gazette du Golfe et des banlieues

The Revisionist Clarion

Il resto del siclo

El Paso del Ebro

Das kausale Nexusblatt

O revisionismo em lingua português

Arménichantage

NOUVEAUTÉS DE L'AAARGH

<http://aaargh.com.mx/fran/nouv.html>

<http://vho.org/aaargh/fran/nouv.html>

LIVRES (350) DES ÉDITIONS DE L'AAARGH

<http://vho.org/aaargh/fran/livres/livres.html>

<http://aaargh.com.mx/fran/livres/livres.html>

DOCUMENTS, COMPILATIONS, AAARGH REPRINTS

<http://aaargh.com.mx/fran/livres/reprints.html>

<http://vho.org/aaargh/fran/livres/reprints.html>

ABONNEMENTS GRATUITS (E-MAIL)

revclar@yahoo.com.au

elrevisionista@yahoo.com.ar

MAIL: aaarghinternational@hotmail.com

POUR ÊTRE TENUS AU COURANT DES PÉRÉGRINATIONS DE L'AAARGH ET RECEVOIR LA *LETTRE DES AAARGHONAUTES* (EN FRANÇAIS, IRRÉGULIÈRE): elrevisionista@yahoo.com.ar

Nous nous plaçons sous la protection de l'article 19 de la déclaration universelle des droits de l'homme:

<http://www.un.org/french/aboutun/dudh.htm>

L'AAARGH, POUR NE PAS MOURIR IDIOTS.

FAITES DES COPIES DU SITE. REJOIGNEZ L'AAARGH. DIFFUSEZ L'AAARGH. TRAVAILLEZ POUR L'AAARGH. TRAVAILLONS TOUS À NOTRE LIBERTÉ COMMUNE.

CERTAINS VEULENT ABROGER LA LOI GAYSSOT. NOUS, NOUS L'IGNORONS. NOUS PIÉTINONS GAIMENT LA CENSURE.